

6213-01-003

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ANNE-MARIE PARENT**, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR SEPT TERRITOIRES ET DE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 janvier 2013 – 13 h 30
Le Centre : salle de l'âge d'or
20, rue Humphrey,
Témiscaming

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 JANVIER 2013	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Ville de Témiscaming	
M. Philippe Barrette, maire.....	5
Wolf Lake First Nation	
Chef Harry St-Denis et Mme Rosanne Van Schie.....	13
Association pour l'Avenir des ressources témiscamiennes (APART)	
Mme Johanne Descôteaux, présidente, et M. Jules Demers, vice-président.	23
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	
M. Ambroise Lycke, directeur général.....	32
MRC de Témiscamingue	
M. Arnaud Warolin, préfet.....	44
CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue	
MM. Arnaud Warolin, préfet et Jean-François Turcotte, agent de développement	57
M. Gilles Lepage.....	69
M. Bob MacLeod	75
RECTIFICATION	
Mme Johanne Descôteaux, APART	80
DISCOURS DE FERMETURE	82
AJOURNEMENT	

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour, et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais*.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux sur Internet par le biais de la Webdiffusion.

15 Je suis Anne-Marie Parent, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20 Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire John Haemmerli, de Jasmin Bergeron, analyste, et de Marie-Josée Harvey, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission et qui se trouve à l'arrière de la salle.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Guimont, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Yolande Teasdale, sténographe officielle.

30 Les transcriptions de la séance de cet après-midi seront accessibles dans environ une semaine dans les centres de consultation et également sur le site Web du BAPE.

35 Les 6 et 7 novembre derniers, nous avons tenu la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous avons abordé, mercredi soir à Val-d'Or, la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet

40 Nous poursuivons donc cette deuxième partie de l'audience publique avec la séance de cet après-midi et nous ferons aussi une séance la semaine prochaine à Campbell's Bay dans la région administrative de l'Outaouais.

Le déroulement de la séance de cet après-midi est le suivant :

- 45
- Ceux qui ont transmis un mémoire seront appelés à l'avant pour présenter leur mémoire selon la liste d'inscription.
 - Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une
50 présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse vous inscrire sur la liste.
 - Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.
 - Au besoin, la commission d'enquête échangera par la suite avec le présentateur du
55 mémoire afin de préciser, si besoin est, son point de vue.

Si le temps nous le permet, les personnes non inscrites et qui voudraient présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces
60 personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 15 minutes pour faire leur présentation.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance
65 publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Pour cet après-midi, nous avons huit présentations prévues à l'horaire.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi
70 contenues dans un document disponible à l'accueil.

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85

Toutefois, ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données qui auraient pu être erronées.

90

Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 100 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 50, on peut alors rectifier ce fait.

95

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

100

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE, et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux

105

La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos

préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Par la suite, le ministre décidera de la date et des modalités selon lesquelles le rapport sera rendu public.

110 En vertu de l'article 42 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois de la fin des consultations, mais la commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés.

115 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mise en réserve un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modification, ou de la refuser.

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de consultation, ainsi que sur le site Web du BAPE. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

125 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique via le site Web.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

130 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui était sur votre chaise et qui est aussi disponible à l'entrée de la salle, et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de bien prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

135 Nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires. Alors, je vais appeler le représentant de la Ville de Témiscaming, monsieur Philippe Barrette, maire, à présenter le mémoire.

140

M. PHILIPPE BARRETTE :

Alors, bonjour tout le monde.

145

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur le maire.

M. PHILIPPE BARRETTE :

150

En tant que maire de Témiscaming, il me fait plaisir de vous accueillir à Témiscaming, et on doit vous remercier, au nom de notre population, d'avoir accepté de venir nous rencontrer. Parce qu'au début, on parlait de Gatineau et Val-D'Or; et les impacts ou les enjeux sont sur le territoire de la MRC du Témiscamingue. Alors, on veut vous remercier et on vous souhaite un agréable séjour parmi nous.

155

Alors, je vais être bref, parce que j'ai d'autres engagements que j'ai pris antérieurement.

Alors, ce que je veux vous mentionner, que la Ville de Témiscaming a été fondée en 1921 suite à l'implantation d'une usine de pâte. C'était ce qu'on appelait une ville fermée. La compagnie qui était propriétaire, qui était Riordon, ensuite CIP, Compagnie internationale de papier, était aussi propriétaire de la ville. Alors, tout était géré par la compagnie et tout ce qui existait c'était la forêt.

160

Alors, au moment d'écrire ces lignes, le développement économique, pour vous dire que le développement économique à Témiscaming et au Témiscamingue, nous avons deux ressources qui est la forêt et l'agriculture, et le secteur sud est uniquement forêt. Alors, c'est là qu'est notre développement économique. Alors, dans ce document nous commentons le dossier des aires protégées, les impacts négatifs sur notre avenir.

165

Alors, en faisant un peu l'historique du Témiscamingue, je dois vous dire, d'ailleurs, qu'on avait des belles forêts de pins qui ont commencé dans les années 1800, entre 1875 à venir en 1921. C'était la récolte du pin blanc qui était utilisé, qui était dravé, flotté jusqu'à Québec, pour la construction des navires de guerre en Angleterre.

170

175

À partir de là, il s'est créé une tendance que le Témiscamingue, grand territoire peu peuplé, belles forêts, on récoltait le bois et on allait le transformer ailleurs. Et ça, ça a resté puis ça reste encore.

180 Je vous ai envoyé en annexe B, je vous rapporte que l'annexe B, la MRC a été fondée en 1900... il y avait des conseils de comté, mais la MRC a été en 1977. Elle s'était donné un objectif, en tant que 21 localités au Témiscamingue – nous sommes aujourd'hui 18 000 de population – elle avait dit : « La transformation locale c'est important pour nous, c'est des jobs. »

185 Alors, si vous regardez à l'annexe B, par exemple en 88-89, on avait 674 700 mètres cubes qui alimentaient les usines de l'extérieur, le long de la rivière des Outaouais, Gatineau, Hull, ça allait jusqu'à Sainte-Thérèse, et ça nous fait mal pour notre développement économique. C'est notre créateur d'emploi, la forêt.

190 Alors, on a aussi, quand on dit que la crise forestière ne nous a pas favorisés, on a des scieries qui sont fermées ça fait quatre ans; scieries et usines de déroulage. On en a deux : une qui était au secteur nord... est, que je devrais dire, Belleterre, et l'autre qui est ici, qui est fermée ça va faire quatre ans. Et il n'y a pas de signe de réouverture pour le moment. On a une autre scierie qui a fermé, TKL, et démantelée.

195 On a une autre usine qui a fait faillite à Ville-Marie. Heureusement, il y a des gens qui ont été capables de la relancer. Pour notre papetière, bien, lors de la crise forestière, on a été encore chanceux – j'en passe, dans l'historique, parce que la CIP avait fermé ce moulin-là en 70. Et on a été un an et demi, on n'avait pas de papetière. Et encore, on a été chanceux, des gens locaux avec des cadres de l'ancien propriétaire ont relancé l'usine, qui a fait une histoire à succès.

200 Lorsque vous arrivez, par exemple, avec Ville-Marie, il y avait un moulin de déroulage pour des panneaux ingénieries. Là aussi, la faillite, il a fermé. On a été chanceux, il y a des gens locaux qui l'ont repris, et ça fonctionne pour le moment.

205 Alors, comme vous pouvez le constater, nous vivons une situation assez particulière dans notre région, et le processus de s'accaparer d'immenses territoires pour satisfaire un objectif demandé par les citoyens nous appauvrit davantage. Notre économie est très médiocre. Et comme je le mentionne, la population de la MRC, on a une vingtaine de municipalités puis on est
210 moins que 20 000 habitants, et nous avons déjà eu 25 000 habitants.

Donc, vous ajoutez une très grande incertitude à la MRC qui gère déjà une décroissance depuis plusieurs années.

215 La modification de territoire du bassin versant, qui n'est pas identique au territoire de la MRC – c'est un autre irritant, et je vais vous fournir la carte après – ça aussi, la ministre de l'Environnement a été informée. Pourquoi ils ne l'ont pas mis un même territoire, même dimension que la MRC du Témiscamingue? Ils ont mal fait les modifications. Alors, on a des inquiétudes. Les inquiétudes qu'on a, probablement que le grand Gatineau, qui est en pleine croissance, a peut-être des idées de venir chercher du territoire chez nous. Et nous, bien, ça fait
220 partie de notre sentiment d'appartenance, notre territoire.

Alors, comment donc convaincre des investisseurs à venir s'établir chez nous quand on va geler des territoires de l'ampleur que vous demandez. Nous avons l'impression qu'en région ressource, nous sommes des gens de deuxième, troisième classe et ce sont les citoyens qui reçoivent – parce qu'il y a des électeurs – qui reçoivent l'oreille attentive.
225

Alors, parmi les recommandations, on avait déjà mentionné l'analyse de l'impact social économique des milieux affectés avant de « périmer » un territoire.

230 Deuxième chose, les territoires. On a déjà, vous avez déjà fait des exemples, tout le monde est venu en piger des petits territoires minimes, là, mais il n'y a pas de vision. On ne sait pas qu'est-ce que vous allez faire avec ces territoires-là. Quelle est la richesse que l'État veut créer? On ne le sait pas.

235 Veut-il satisfaire un petit groupe ou veut-il bien paraître devant les groupes qui n'habitent pas en région? Alors, on va vous rappeler dans ça, les artistes prendre des rivières. Si on voulait construire une minicentrale ici, les artistes qui viennent des grands centres sont très inquiets; sont très inquiets de notre futur dans nos petits milieux. Mais ils ne restent pas ici; ils restent dans les grands centres. Alors, ça aussi, mettez-vous à notre place, ce sont des irritants.

240 Il a été mentionné aussi de donner des compensations. Alors, ça veut dire que c'est des redevances, ça va nécessiter des redevances perpétuelles et comme, moi, je vois que la province, puis on est déjà très endettés, je ne vois pas comment on peut arriver à donner une compensation en territoire. On va peut-être déshabiller pour habiller l'autre.
245

Alors, moi, dans ma recommandation je dis aussi : attendez qu'il y ait une reprise économique et surtout qu'on ait une diversité de notre richesse collective. Comme c'est là, on a seulement la forêt. Il y a un projet de mine, mais il n'y a rien d'assuré, c'est encore à l'état de projet.

250

Alors, sur ça, moi, je dis : il est urgent d'attendre, qu'on pourrait dire, comme les Français disent assez souvent. Pourquoi... avec l'incertitude qu'on a dans la forêt, les investisseurs ne viennent pas, en plus que vous avez le Forestier en chef qui va encore réduire nos territoires, nos volumes d'approvisionnement, comment allons-nous attirer des investisseurs au Témiscamingue?

255

Et j'ai mis aussi, comme Tembec a présenté un mémoire, mais Tembec est déjà au banc des accusés avec l'histoire de monsieur Richard Desjardins qui a fait une grande publicité, mais il reste où? Ils restent où ces gens-là? Où ils sont? Ils ne vivent pas dans le milieu, eux autres, là. Ils sont dans les grands... Alors eux autres, ils se font un capital politique avec ça, puis ils se font une publicité, mais qui est très bien acceptée par les citoyens. Mais ils oublient, les citoyens, que l'on vit en région.

260

Alors, l'autre chose que je voulais dire comme conclusion. Bien, nous sommes d'accord avec l'ensemble du mémoire que la MRC a présenté. Et on vous a donné aussi, en annexe, vous avez une copie de notre résolution que le Conseil municipal a passée.

265

Alors, voilà. Et l'autre chose que je dis, bien, chez nous ce qu'on a besoin, c'est de la forêt pour se développer. C'est notre seul moteur économique que nous avons.

270

Alors, je vais vous remettre... vous allez voir les écarts qu'il y a entre deux cartes, dont une est la rivière Dumoine, qui est la limite de la MRC du Témiscamingue. Cependant, on a arrêté...

LA PRÉSIDENTE :

275

Monsieur Barrette, voulez-vous parler dans le micro? Parce que sans ça, on ne peut pas vous enregistrer, on vous perd.

280

M. PHILIPPE BARRETTE :

285 Alors, je répète, je vous présente, je vous remets une photocopie qui dit, qui indique, en rose, c'est la limite du Témiscamingue, et là, le bassin versant, on en a coupé une partie. La ministre de l'Environnement a fait ça. Puis là, ça, ça fait quatre, cinq ans, en 2009. Et on a posé des questions, mais on n'a jamais eu de réponse. Et ça, ça nous inquiète. Il y a quelque chose qui s'en vient.

290 Est-ce que c'est la grande ville, le grand Gatineau qui va prendre le contrôle de notre territoire? Alors, ça nous inquiète. Puis après ça, il y a peut-être d'autres choses. Il y a possiblement... je ne sais pas s'il y a des mines. Il va y avoir des redevances, il y a tout ça. Alors, on va perdre ça. Alors, je vous laisse ça comme référence.

LA PRÉSIDENTE :

295 Alors, merci beaucoup, Monsieur Barrette, pour votre mémoire. Si vous avez quelques minutes, on peut vous poser quelques questions? Bon, je comprends, vous dites que Tembec, à cause de la situation actuelle, ne peut pas s'opposer à la demande d'aires protégées. Mais quels sont les liens entre la Municipalité et Tembec?

M. PHILIPPE BARRETTE :

300 C'est notre gagne-pain. C'est notre principal gagne-pain. Et Tembec a acheté, juste l'an passé, a acheté au-dessus de 400 M\$ en achat de produits et services au Témiscamingue, Abitibi-Témiscamingue. Alors, c'est important pour nous. Ils doivent avoir un *payroll*, un rôle de paye d'à peu près 60... alentour de 60 M\$. Alors, pour nous, c'est notre gagne-pain. Il y a des emplois qui sont très bien rémunérés. Par contre, ils ont de la difficulté, eux autres aussi, à attirer de la main-d'œuvre spécialisée.

310 Alors, c'est notre principal employeur chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

315 Quel pourcentage des citoyens de la municipalité travaille pour Tembec?

M. PHILIPPE BARRETTE :

320 Je dirais qu'il doit y en avoir 80 % qui travaillent. Par contre, parmi les employés, il faut le dire, il y en a qui demeurent en Ontario. Ça, on n'a pas le choix. Bien, on n'a pas le choix... nous on veut qu'ils viennent demeurer au Québec, mais il y a une loi canadienne qui dit : « Vous avez le droit de travailler où on vous veut, et vous avez le droit de demeurer où vous voulez. » Alors, on ne changera pas ça. Mais ça, malheureusement, c'est quelque chose qui pourrait nous aider, mais on ne peut pas contrôler ça.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Aussi, vous dites dans vos recommandations, d'analyser l'impact social et économique des milieux affectés, donc des milieux où il y aurait présumément implantation ou statut permanent d'aires protégées. Quand vous dites « l'impact social », vous voulez dire au niveau des emplois? 330 Vous avez une crainte que ces aires-là vont enlever de l'emploi?

M. PHILIPPE BARRETTE :

335 Madame la présidente, on est en voie de sécher debout au Témiscamingue. Je vous l'ai mentionné tantôt, on a déjà été 25 000. On gère de la décroissance ça doit faire... moi, je natif du Témiscamingue. Je m'en vais sur 81 ans. Alors, j'ai vécu au Témiscamingue, la forêt, j'ai travaillé aussi en forêt.

340 Alors, ce que l'on voit, c'est qu'il y a des petits vieux comme moi qui restent. Les jeunes, on a Tembec puis on a une usine à Ville-Marie, le restant c'est des jobs de la municipalité. Il n'y a pas d'usine. Alors, on est en voie... il faut créer de la richesse collective. Et comment on va le faire? Pour le moment c'est avec la forêt. On n'a pas de mine. On a un projet, mais il n'y a rien qui nous assure encore, là.

345 Alors, il faut créer de la richesse puis la richesse collective, c'est créer des emplois pour que nos gens demeurent ici, et là, bien, les services vont suivre puis ainsi de suite. Et la preuve, les investisseurs – excusez-moi – la preuve, on a un exemple frappant ici, là : Provigo, Loblaws, la grosse, grosse chaîne d'alimentation. Là, eux autres, il y a un différend avec le syndicat puis ils ont mis un lock-out. Mais ils ont aussi mis un problème à Rouyn, ils ont fait un lock-out à Rouyn 350 aussi. Alors là, les deux, deux gros monopoles, qui sont dans différentes opinions, sont en voie

de négociation. On est inquiets, nous autres ici. Pas d'épicerie, imaginez-vous! Puis combien vous en avez dans nos petites paroisses que, là, ils n'ont plus de poste d'essence, ils n'ont plus d'épicerie. On va faire la... puis on va vous envoyer ça. Vous allez voir comment est-ce que...

355 Alors, c'est ça qui est important. Vous nous gelez un territoire qui ne rapporte rien. On a aussi – bien, la MRC va en parler, là – Malakasis, un territoire de recherche. Il y a aussi un parc qui a fait la controverse, je l'avoue, on a un parc. On essaie de diversifier notre économie avec le tourisme, parce qu'on est à quatre heures, cinq heures de Toronto. Il y a un plus gros bassin de population, on essaye d'avoir du monde, mais ce n'est pas facile.

360

LA PRÉSIDENTE :

365 J'aimerais juste vous préciser, Monsieur Barrette, que ce n'est pas le BAPE qui propose les aires protégées. Alors, nous, on est un organisme indépendant. Les aires protégées sont proposées par le MDDEP. Le BAPE écoute vos opinions, vos recommandations et fait un rapport au ministre. Alors, je veux juste préciser ça pour que vous soyez conscient que vos propos sont pris pour compte. On vous entend bien.

370

M. PHILIPPE BARRETTE :

375 Non, mais Madame la présidente, vous comprendrez, je ne veux pas vous blâmer, au contraire. Vous avez un travail à faire, je m'excuse de la façon que je m'exprime, mais c'est sûr que vous avez eu un mandat et vous semblez le réaliser d'une façon honorable.

375

M. JOHN HAEMMERLI :

380 Oui. Monsieur Barrette, dans votre annexe B, les attributions où vous faites état de la transformation locale, ça, c'est des attributions qui ont été récoltées?

380

M. PHILIPPE BARRETTE :

385 Qui étaient disponibles. Ça ne veut pas dire qu'elles ont été toutes été récoltées. Je ne peux pas répondre que...

385

M. JOHN HAEMMERLI :

C'était disponible pour les cas... pour les usines qui étaient en région.

390

M. PHILIPPE BARRETTE :

395

C'est ça. Parce que là, historiquement, vous aviez des... ce qui est arrivé, là, c'était des concessions forestières. Vous aviez des gens qui demeuraient et qui avaient des usines à Pembroke, vous en aviez qui en avaient à Gatineau, vous en aviez qui en avaient à Empire, vous en aviez qui en avaient à Sainte-Thérèse. Ces gens-là avaient des concessions forestières, et comme de raison, la politique, ces gens-là allaient chercher au gouvernement des concessions forestières. Puis là, on amène ça à notre usine, on va approvisionner, parce qu'ils avaient tout coupé dans le Centre-du-Québec, puis là, ils ont dit : le grenier, il en reste encore au Témiscamingue, on va aller le chercher. Puis depuis ce temps-là qu'on est pris avec ça, qu'on se

400

M. JOHN HAEMMERLI :

405

D'accord, merci. C'est important de préciser que c'était les attributions totales puis pas juste celles qui avaient été récoltées. C'est ça que je voulais savoir.

M. PHILIPPE BARRETTE :

410

Non. Dans les bonnes années, probablement qu'elles ont toutes été récoltées.

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord, merci beaucoup.

415

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Barrette.

420

M. PHILIPPE BARRETTE :

Merci.

425

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que les représentants de Wolf Lake First Nation sont ici? Oui? Alors donc, vous êtes Rosanne Van Schie?

430

Mme ROSANNE VAN SCHIE :

Oui.

435

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, je vous appelle au micro, s'il vous plaît.

Mme ROSANNE VAN SCHIE :

440

(Inaudible – hors micro)

LA PRÉSIDENTE :

Oui, très bien. Alors, Monsieur Harry St-Denis.

445

Mme ROSANNE VAN SCHIE :

We will be making our presentation in English today. Chief Harry speaks only English.

450

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de problème. There is no problem, you can speak in English.

455

Mme ROSANNE VAN SCHIE :

Now, we also have a PowerPoint.

460

CHEF HARRY ST-DENIS :

I have hard copies, it might be easier for you to follow along on. Oh, that is a different one.

LA PRÉSIDENTE:

465

You could leave it, when you are finished, in the back of the room.

CHEF HARRY ST-DENIS :

470

Okay. So you don't need it to follow the presentation today?

LA PRÉSIDENTE:

475

No. No.

CHEF HARRY ST-DENIS :

480

Okay, good. All right. Good afternoon, thank you for the opportunity to present here today on behalf of the Wolf Lake First Nation. As was previously acknowledged, we did present a written brief already. I think it was done on December the 18th, that we submitted a written brief which goes into a little bit more detail because now there is not very much time in a 15-minute presentation.

485

So I will just go through the slides, you know, very, very quickly. And today, we are going to mostly focus on the Maganasipi protected area, although we know that this is, you know, it pertains to all of the proposed protected areas, today we're just going to focus – it's going to be mostly on the Maganasipi watershed.

490

Wolf Lake members have close ties to the forest and waterways, we see ourselves as part of the whole ecosystem; the forest, the waterways are part of Algonquin's spiritual and cultural

traditions. This is our history, and it is also our future, of course. And we are part of the Algonquin Nation that is located in western Quebec. There are nine Algonquin communities in Quebec and one in Ontario.

495 Our efforts are in response to our cultural ties to the environment and the scarcity of natural forest on our territory today, and it is about cultural and ecological protection and restoration. Oh, did I miss one? Oh, okay, I missed one, okay.

500 We assert our aboriginal rights and title to our traditional territory and, in fact, we have been preparing and documenting our aboriginal rights and title to the territory for about the past fifteen years and, in fact, next week we are going to be depositing with the Federal and both Provincial Governments of Ontario and Quebec a summary of our evidence for consultation purposes with the Government of Quebec. So that's going to be released very soon.

505 So we're here today to coordinate our efforts with yours in dedicated protected areas that affect our traditional territory, including the expansion of protection for the Maganasipi watershed, and Rosanne will talk a bit about that later. So we did this slide. Okay, and why have we been protecting the Maganasipi? First of all, because we have a legal right, it's our position. And it's because it's one of the highest concentrations of old-growth forests we have left on our traditional territory. Most of the forests have been, you know, harvested at one time or another during the past couple of hundred years, and although this was harvested, I guess, in the late 1800's, it has some relatively old growth still left, and there is not very much of it left on our traditional territory, and because it is of historical, cultural and ecological significance for Algonquins, and for everyone, really, not just the Algonquins.

515 The *Maigan sibi*, the river watershed, it is home to a resident wolf population, and it's in our interests to study and protect them and their habitat. And they have been there for many, many years, you know, this wolf population and, in fact, I used to trap in that area along with my father in the early 1980's, and that wolf population was there, you know, at that time. And so, and they are still there today, so that's of interest for us.

520 Okay. We are here today to maintain our rights and interests as stewards of the forest, and we have historical cultural knowledge of the forests which benefit us and all users of the forest. And it's no secret that for over 7,000 years, the forests have provided the Algonquin people with

525 their livelihood, food, energy and material, landscapes, spiritual grounds, economic trade and
peace. We have a high investment in our forests and how they continue to support our people.

530 We are concerned about the Government's process regarding the establishment of
protected areas and the Government of Quebec's recognition of our Aboriginal Rights and Title,
and we hope that this meeting today will initiate discussions between us on a cooperative,
collaborative co-management agreement between the Wolf Lake First Nation and the
Government of Quebec.

535 And, in fact, I will deposit with the Commission a letter that we have sent to the then
Minister, the Honourable Pierre Arcand, that was dated April the 30th, 2012, which was, I guess at
the time, it was our concerns regarding the proposed Opémican Park Project, but it also refers to
other... especially, you know, the protected areas, and in fact, we laid out two conditions for
having an Agreement with, you know, with the Quebec Government and the first one was that it
540 recognize our First Nation's Asserted Aboriginal and treaty rights to our traditional territory, and
that anything that is done provides a management role for our First Nation. You don't have... I
don't believe you have a copy of this letter, but I will leave you this copy for your consideration
and reference.

545 And we want to be part of the planning and problem solving process and involved in the
determination of the protected area boundaries – Rosanne will talk a bit more about that, I guess,
in her presentation.

550 We acknowledge the Government of Quebec's intent in the Natural Heritage Act to include
us as planning partners, but have yet to receive that formal invitation when they first talked about
designating these protected areas which, especially at that time, it was the Dumoine River, we
had written a letter to the Government of Quebec saying, basically, you know, what's... you know,
what's in this letter that we have to be involved in the process and based on our research, the
Dumoine River, especially, is the heart of the Wolf Lake First Nation's traditional territory, and it's
555 within our area of title.

So by the way, you'll know more about that after we do that presentation to the Government
of Quebec and we release our documents.

560 Now, we're on the relationship, okay. I hope the slides help explain our relationship
between our culture and the forest. This relationship must be formalized through an agreement
between the Government of Quebec and the Wolf Lake First Nation and, as I mentioned, again it
goes back to the letters that we had written previously, all of these protected areas.

565 In this process, we share a similar understanding that humans have the capacity to affect
and be affected by the natural environment, and of course this is what is interesting, you know, for
especially the Maganasipi area, that we reduce our impact on this, you know, very pristine area
and that we are in favour of, you know, protecting that area because there is not very many areas
like it, you know, on our traditional territory anyway.

570 Okay, Rosanne I guess, if you could...

Mme ROSANNE VAN SCHIE:

575 Yes. Thank you, Chief Harry. So my name is Rosanne Van Schie, I've been working in
economic development for the Community of Wolf Lake for the past 10 years. They've given me
the mandate to focus on ecotourism development, renewable energy development, and protected
areas in terms of their ecological services and other potential, economically.

580 I think it's really encouraging that the Government of Quebec has taken on this process. I
think societies and regions in the past have made decisions that are, seem initially productive, but
they can have disastrous environmental effect, and effects on people's human health, and effects
that we don't really understand into the future, and when you look at indigenous peoples around
the world, you'll see that there is a direct correlation between the loss of forest and the loss of
culture. So I think this is an opportunity to reconnect Algonquin culture with ecology, and start
585 taking a closer look at what the effects are of sustained logging on the territory and conservation
of some of these resources.

590 I have been a working, and I continue to be a working member of the International Union of
Conservation of Nature's Committee on environmental, economic and social policy, and I'm also
studying at University of Toronto as a Master's Student in a new program in Canada called the
Master of Forest Conservation through their Faculty of Forestry.

595 So I think there are different ways of looking at the forest. I think it's timely now to start looking at other ways that the forest can provide livelihood to the region, both in economic terms and for non-timber values.

600 So our proposed boundaries have been adopted from our original submission in 2012 because we do acknowledge that the watershed is subject to outside interests, including logging operations by Tembec. I think because the Community has been so active on the ground the past 10 years in preserving this particular forested area in the Maganasipi, that they should be acknowledged for their forward-looking interventions in terms of harmonization with the forestry companies. It was Wolf Lake First Nation, in 2007, that prevented the logging of the watershed to occur through their harmonization process. And if that had not occurred, in fact you would not have the protected area designation today.

605 So just to move along on that stream, Wolf Lake would very much like to be a part of the decision-making process and the determination of the final boundaries. We believe there are benefits that we can bring to your decision management framework, improving cost/benefit scenarios, introducing new economic possibilities that would be to the benefit for everyone in the region and the environment.

610 In terms of partnership, today, like I mentioned, we are working actively with the International Union of Conservation of Nature, we have established university partnerships. Because the Community leadership has a vision to educate its youths and develop youth in the capacity of environmental sciences and ecotourism businesses on the territory, so we do have a few tourism businesses nested in protected area development, including two canoe companies... one canoe company, the Algonquin Canoe Company, but two locations. One at Rapides-des-Joachims and one here in Temiscamingue at Long Sault Island which service over 500 kilometers of traditional Algonquin canoe routes, that the youths of the community are now maintaining and offering outfitting services on.

620 We are also in partnership with Tembec with a Letter of intent to carry out an eco-services project in the area of the Maganasipi for recent areas that have been proposed as cutting. So we are harmonizing right now in terms of set-asides for features that are of significant ecological or cultural value, and we do feel that these particular areas can be used to offset your industrial emissions programs in terms of greenhouse gas regulations that MDDEP has recently become involved in the carbon offset market with the Government of Quebec and industries.

630 So there's potential there for a market-based solution that connect into conservation of some of these areas, and we are working in partnership with Tembec.

We've also been approached by different international conservation funding organizations to help assist with some of our work in the valley.

635 So to that extent, and the fact that we only have about three more minutes, I just want to go over the proposed boundaries and our mapping today. The Community has been very active on the ground for about 10 years. There is an absolute unique situation here in that a lot of old growth still exists. If current cut plans continue in the watershed, this resource will be continually diminishing. Chief Harry mentioned the connection of wolves to the river. There is a resident wolf pack that has lived in there relatively undisturbed for thousands of years. The river is named after
640 wolves in Algonquin language, and we would like to take a closer look, studying that wolf population, and determining what range the wolves actually have, and how they move and operate within that watershed, and how logging affects them.

645 The watershed itself has a really rich cultural history connected to logging. What we've done here in these maps and we will leave them at the back, is we have been documenting the forestry activity in the Maganasipi watershed since 1983 to 2008, and it's increasingly becoming more and more fragmented.

650 But originally, it was the lumber barons themselves, in the late 1800s, that decided to prevent this particular area from being logged. Such big lumber names as JR Booth, they still have an intact camp from 1860 in the Maganasipi. They got together with a group of other lumber barons and rich Americans and put together what you all know as an exclusive Fish and Game Club, where they named all the lakes after themselves and they didn't do any logging in the area. So they were kind of like old-time environmentalists, but what they did do is they recognized the
655 value of the resource in there.

660 And the Club still exists. It is a really interesting heritage feature. I think the park could build around it. There were a lot of parliamentarians in that era involved. We've provided photographs of some of them. Lester B. Pearson, the former prime minister, was a member. There is furniture from Parliament within the lodge that is still there, and everything is still intact and it still operates as a member's only lodge.

LA PRÉSIDENTE :

665 In order to wrap-up, could you indicate to us the limits with your arrow that you are proposing?

Mme ROSANNE VAN SCHIE:

670 Yes. The existing boundary is in the light green where you can see on this map here, and the watershed boundary we are now proposing is the white line. So there is a substantial increase that takes into all the water catchment areas that feed to the Maganasipi. And we will leave a copy of this map as well at the back, and it is denoted there in terms of area and sides, and we're available for any more information if you require it.

675 This is just a 3-D aerial view of the valley. You can see the topography. It's a canyon. We have been working on two canoe routes that are connected to the Algonquin Canoe Company business, and two heritage trails that connect through some of these old-growth forests, and in and out of some of the old logging camp installations. It takes in an old logging heritage trail that has a number of old heritage features on it, like chantiers that have worn down into the ground, and it would be of interest to recreational users locally and for tourism development.

680 The area itself has, like I said, a high quality of resources, lots of beautiful natural and cultural features, and it also has the added benefit of accessibility through the ferry transport across the Ottawa River that connects it to Highway 17. So you can bring in Ottawa and Toronto traffic pretty easily, and it's a beautiful area.

685 The area itself has, like I said, a high quality of resources, lots of beautiful natural and cultural features, and it also has the added benefit of accessibility through the ferry transport across the Ottawa River that connects it to Highway 17. So you can bring in Ottawa and Toronto traffic pretty easily, and it's a beautiful area.

690 So in conclusion, we would like to encourage the Quebec government to invite us to the planning and decision making table, and I think rather than continue going with what is familiar in the region, we should start looking at new economic possibilities that are related to forest conservation and the expansion of this protected area. Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

695 Thank you. You just said that you would like to be invited to the planning, does that mean that you did not participate in the original consultations?

Mme ROSANNE VAN SCHIE:

700 Well, there have been consultations back to 2008, and the Community responded to the
consultation, requesting that an agreement - the Government of Quebec failed to come to the
table in agreement, but did offer a cooperative clause within the Heritage Act that pertained to the
Maganasipi conservation zone, the Serpent River conservation zone, and the Dumoine River
zone, and that we would work cooperatively planning and developing these areas.

705 However, there's been no action from the Quebec Government trying to engage us other
than the invitation to the BAPE hearing today.

LA PRÉSIDENTE:

710 Okay. You talked about, of course, the watershed, you heard the Mayor just before. Your
request, would that prevent further Tembec logging activities? Would that reduce?

CHEF HARRY ST-DENIS:

715 Yes.

LA PRÉSIDENTE :

720 Je vais juste résumer...

CHEF HARRY ST-DENIS :

725 Yeah, because I didn't really understand everything, what the Mayor presented, but I guess
it's a good time to put it on record, that I don't agree with... Mayor Barrette and I don't necessarily
agree on everything, but we do work together on the... on some things.

LA PRÉSIDENTE :

730 Alors, la question est : est-ce que la proposition – I'll repeat it in English after – est-ce que
la proposition de limites que vous mettez de l'avant, est-ce que ça irait à l'encontre et est-ce que
ça préviendrait certaines activités de Tembec?

So if your requests were effected, does that prevent further Tembec logging activities in the area?

735

Mme ROSANNE VAN SCHIE:

It would if the entire boundary would become in effect, and there are certain cut blocs that are envisioned in the next year within that area that are along the watershed itself, the western and eastern arms, and if you would take a look at the fragmentation map that we put together, the watershed itself has been constantly - being fragmented, you know, recently.

740

So it would affect Tembec's supply into the mill. We are in a Letter of Intent with Tembec to try to harmonize those better in terms of conserving their assets, but we do think long-term, there might be more value to just preserving this entire watershed rather than giving it to the forest industry to maintain the mill supply. Perhaps through the new Sustainable Forestry Act, we were consulted by the Ministry in Ville-Marie that were showing us that there would be greater effort put in more northerly zones for logging than down at the Maganasipi. That is what they are looking at as well, because now, you're managing for not only economic reasons the forest but as law under the Sustainable Forest Management Act for social and ecological factors as well.

745

750

LA PRÉSIDENTE:

So my understanding is that your relationship with Tembec is good and you are aiming at a common agreement? In fact, am I correct to say that?

755

CHIEF HARRY ST-DENIS:

Yes, we do have a working relationship with Tembec where we discuss, you know, matters like this, and we have allowed some cutting in there. Like, it hasn't been totally off-limit, even though that we had requested that... right now, in fact, that they are moving in on certain, you know, on the perimeters of that area, but there is a good working relationship with Tembec, and I don't think that it will impact them, you know, enough where they will have to close their doors, or anything like that. There's always other areas, you know, where I think they can, you know, get the fibre from.

760

765

LA PRÉSIDENTE :

770 Okay. So we thank you very much for your presentation, and thank you for leaving the addendas in the back of the room, and we will join them to your memoire. Merci beaucoup.

CHIEF HARRY ST-DENIS:

775 Okay, thank you.

LA PRÉSIDENTE :

780 C'est maintenant le tour de l'Association pour l'Avenir des ressources témiscamiennes représentée par madame Johanne Descôteaux, présidente, et monsieur Jules Demers, vice-président.

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

785 Donc, bonjour à vous. Et puis nous voulons vous remercier, en fait, d'avoir eu la gentillesse de venir nous rencontrer pour qu'on puisse en fait émettre nos commentaires sur les aires protégées.

790 Donc, l'Association pour l'Avenir des ressources témiscamiennes, c'est une association de gens bénévoles qui sont prêts à travailler ensemble dans un but commun, soit d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux liés à nos ressources. Le Témiscamingue étant très riche en diverses ressources, en fait on est là pour la protection de celles-ci.

795 Il y a de cela 10 ans, en fait, on nous offrait l'opportunité de mettre en réserve des milieux naturels représentant la biodiversité du milieu. Ces milieux se verraient attribuer le titre d'aires protégées et aucune exploitation ne serait en fait autorisée dans ces milieux-là, sauf, bien sûr, la chasse, la pêche, les activités de plein air et les activités traditionnelles autochtones.

800 Pour ce qui est de sa part, la table GIR du Témiscamingue qui a été créée en 2006 s'est tout de suite penchée sur ce dossier-là qui sont les aires protégées. Par contre, le dossier a quand même avancé difficilement. Par la suite, le dossier des aires protégées s'est vu augmenté,

en fait, à 12 % de son territoire qui devait être sous protection, puis cette commande-là s'est faite par le gouvernement du Québec.

805

Donc, dans notre mémoire, nous, en fait, on discute un peu sur la méthode pour arriver justement à l'objectif proposé. En fait, on verrait aussi un petit peu les impacts, bon, faire les aires protégées au Témiscamingue.

810

Donc, pour faire une petite mise en contexte, la région du Témiscamingue c'est environ 20 000 personnes qui y habitent, allochtones et autochtones, et puis c'est environ sur à peu près 19 000 kilomètres carrés. C'est bien sûr que nous, nous sommes très riches en lacs. Il y a au-delà de 6 000 lacs et rivières qui y sont présents. La forêt témiscamienne, en fait, est représentée sur une forme mixte, donc ce qui veut dire qu'il y a de nombreuses essences feuillues qui sont présentes ainsi que des résineux. Et puis la forêt, on se ne le cachera pas, Témiscamingue, c'est un important moteur économique. Par contre, la forêt témiscamienne est exploitée de façon quasi mono industrielle.

815

C'est bien sûr qu'au Témiscamingue, le Témiscamingue jouit d'un climat très plaisant, plus clément un petit peu que l'Abitibi. Donc, il est plus facile de pratiquer l'agriculture au Témiscamingue, surtout céréalière. Par contre, le domaine est très fragile, la chute de firmes ne cesse de s'accroître.

820

Depuis quelques années, au Témiscamingue, on met nos emphases sur, dans le fond, le récréotouristique. Et puis dans le fond, c'est intéressant parce que ça diversifie aussi notre économie. Il ne faut pas se cacher, aussi, qu'au Témiscamingue on a un nouveau projet qui est en branle, soit l'exploitation d'une mine. Cette exploitation de cette mine-là se ferait environ sur 12 ans, et puis c'est pour l'exploitation des matières... pas des matières, mais plutôt des terres rares.

825

Présentement, le Témiscamingue bénéficie de très peu de territoire sous protection. Donc, ce qu'on a comme protection, on a une réserve écologique, soit la réserve Malakisis, un lieu historique, le fort Témiscamingue, puis 26 forêts exceptionnelles et un site protégé par une charte qui est sur forêt privée, en fait. Donc, on parle à peu près d'environ 43 km².

830

Donc, pour ce qui est des aires protégées versus comment ça s'est fait. En fait, c'est la table GIR qui a été créée en 2006, qui a commencé à travailler sur les aires protégées. Donc,

835

840 c'est à cette nouvelle table-là qu'on va, en fait, on peut harmoniser les aires protégées. Bien sûr, il y a une règle de base qui « prémisses » si vous voulez, c'est en fait qu'il doit y avoir une biodiversité du milieu naturel témiscamien.

845 Finalement, la table du GIR travaille sur le dossier et puis voit trois sites d'exception, en fait, voit ces trois sites-là apportés pour justement être présentés comme aires protégées. Par contre, sur ces trois sites-là, un site est tout de suite exclu parce qu'il y a un claim minier. Puis il faut dire qu'au début, veux, veux pas, on n'était pas très à l'aise avec les aires protégées et puis il y avait beaucoup de restrictions, mais on apprenait un petit peu, si vous voulez, à même qu'on travaillait dessus.

850 Donc, premièrement, on se fait retirer ce site-là et puis, par la suite, un autre endroit qui avait été demandé, aussi ça s'est retiré, parce que l'industriel a fait ses inventaires forestiers. Et puis vous comprenez que pour un industriel, bien c'est des coûts qui, en fait, sont là et qui ne rapporteraient s'ils n'allaient pas exploiter. Donc, il y a beaucoup, beaucoup de contraintes avant de trouver justement des sites exceptionnels.

855 Ensuite de ça, il y a un comité qui est formé pour justement arriver à définir des aires protégées. Puis tous, en fait, on croit un peu que par ce comité, le dossier va avancer un petit peu plus vite. Par contre, dès la première rencontre qui s'est faite avec le ministère, bien, en fait on n'a pas pu vraiment travailler sur le dossier parce que le ministère n'avait pas vraiment des règles définies de base, et puis n'avait aucune carte non plus à nous présenter.

860 Par la suite, la question est ramenée de temps à autre à la table du GIR pour, justement, s'assurer que le dossier suit son cours. Et puis, c'est à une réunion en 2010 que, dans le fond, le ministère du Développement durable arrive avec trois propositions d'aires protégées. Puis par la suite, c'est bien sûr que la table GIR a regardé ces trois propositions-là. Et puis seulement deux rencontres ont eu lieu, après ça, avec le ministère du Développement durable. Donc, ça fait le tour pour la table du GIR.

870 Ensuite de ça, si on regarde l'exploitation naturelle versus les aires protégées, bien, c'est bien sûr qu'on dit que dans ces aires protégées là, il n'y aura aucune exploitation, soit minière, soit hydroélectrique, soit forestière. Donc, en fait, pour le Témiscamingue, on pourrait dire que ça serait catastrophique, par contre, parce que veux, veux pas, la forêt est un peu le moteur économique de la région.

Par contre, le Groupe APART n'est pas tout à fait d'accord avec ça, parce que si on parle du moteur économique, c'est sûr qu'on parle tout de suite emploi.

875

Si on prend l'exemple de Tembec, en fait par la venue de ces aires protégées, bien veux, veux pas, on va réduire un peu la possibilité forestière, c'est clair. Par contre, qui dit exploitation, en fait possibilité forestière à la baisse, dit aussi exploitation forestière à la baisse. Si on regarde l'an passé, en 2011, Tembec Témiscaming a prélevé 23 900 mètres cubes d'érables à sucre. Donc, 23 900 mètres cubes d'érables à sucre qui ont été mis complètement en copeaux. Donc, les redevances pour ceux-ci ont été de 6 000 \$ à l'État. Et puis quand on met des érables à sucre en copeaux, en fait, on n'optimise en rien celle-ci et puis on ne crée pas plus d'emplois.

880

Par contre, si on avait pris ces 23 900 mètres cubes d'érables à sucre et en faire du bois d'œuvre, oui, c'est vrai qu'on aurait augmenté nos emplois. Par contre, à Témiscaming, on fait du copeau. Donc, en fait, on ne fait pas en sorte qu'on augmente nos emplois.

885

Si on prend l'exemple d'un autre industriel qui vit en région, qui est Stella Jones, en fait Stella Jones a quand même prélevé 3 700 mètres cubes de pin rouge. Et puis Stella Jones a payé 81 500 \$ pour seulement 3 700 mètres cubes. Donc oui, bravo à Stella Jones qui a payé ses redevances forestières au vrai prix. Par contre, on ne peut pas dire que Stella Jones crée de l'emploi en région, parce que Stella Jones vient seulement chercher la ressource et, en fait, l'apporte plus loin.

890

Donc, ce n'est pas vrai de dire qu'on va couper des emplois, au Témiscamingue, par une baisse de possibilités forestières.

895

Donc, le groupe APART déplore un peu l'implication du gouvernement dans la mise en place des aires protégées. Parce que dans le fond, on n'a pas eu l'impression d'être vraiment épaulés par eux sur ce dossier-là. Et puis, dans le fond, l'aspect financement à long terme pour le fonctionnement de ces aires protégées là, bien, devra être vu et pensé par le gouvernement.

900

Bien sûr, le groupe APART voit la venue de ces aires protégées là comme une garantie d'une certaine portion du territoire, parce que présentement, la MRC du Témiscamingue n'a pas beaucoup de terrains, en fait d'aires protégées sur son territoire, à peine 0,2 %.

905

910 Ensuite de ça, le groupe APART est d'avis pour dire que l'industriel présent sur le territoire n'optimise aucunement certaines essences au Témiscamingue. Donc, on devrait en fait les converser pour les générations qui sauront mieux les optimiser. Donc, et est aussi d'avis pour dire que le fait de dire que certains emplois seront sacrifiés, c'est aucunement vrai.

915 Bien évidemment, le groupe APART est pour ces aires protégées là. Bien sûr que le groupe APART aimerait que la commande de 12 % soit remplie. Depuis le 5 juillet 2002, en fait, que le gouvernement nous a annoncé qu'il devrait y avoir des aires protégées et qu'elles devraient être à la hauteur du 12 %. En fait, le groupe APART se demande comment ça serait justifiable de ne pas atteindre l'objectif qui est, à son sens, très réalisable. Il ne faut pas oublier aussi que beaucoup d'argent, de temps ont été investis par les gens sur ce projet-là.

920 Nous, le groupe APART, on ne fait aucune différenciation quant au choix des aires protégées. Par contre, on aimerait bien que la commande du 12 % soit remplie. Et puis c'est sûr que pour ce qui est du Témiscamingue, bien, on voit bien qu'il y a une lacune aussi, dans ce sens-là. Donc, le groupe APART dit qu'il faut absolument aller de l'avant dans les aires protégées.

925 Pour ce qui est de l'autre partie, je vais laisser mon acolyte.

M. JULES DEMERS :

930 Bonjour, Madame! Bonjour, Monsieur! Pour faire suite à madame Descôteaux, j'aimerais peut-être que vous preniez note qu'on aimerait que le BAPE recommande peut-être un processus qui accélérerait un petit peu l'objectif que le gouvernement s'était fixé de 12 % d'aires protégées.

935 Comme c'est là, au Témiscamingue, on a moins d'un pour cent d'aires protégées. Ça représente environ 156 km² sur un objectif d'environ 2 300 km². Là, on parle au niveau du Témiscamingue. C'est certain que l'objectif global du gouvernement du Québec c'est 12 % pour le Québec. Pour avoir une bonne représentativité d'aires protégées, on est d'avis qu'on devrait avoir 12 % dans chacune des régions du Québec, pour avoir une bonne photo du Québec.

940 Dans ce sens-là, dans une autre optique, au Témiscamingue – je vais rentrer un petit peu dans les chiffres, mais on ne s'enfargera pas dans les fleurs du tapis – les industriels forestiers ont pour 2,7 millions de mètres cubes de permis d'usine. Ça, c'est la capacité des usines qui est

945 établie, de 2,7 millions de mètres cubes. D'un autre côté, notre possibilité forestière est d'environ 1,2 ou 1,3 million de mètres cubes. Il faudrait vérifier avec le Chef forestier, mais c'est environ ça. Ça veut dire qu'on a plus que le double de permis d'exploitation d'usines. C'est certain que ces usines-là s'approvisionnent au Témiscamingue et sur d'autres marchés, ontarien, et les autres régions du Québec, pour qu'on... pour pouvoir suffire à nos usines.

950 Mais ça met une pression, éventuellement, une grosse pression sur les forêts du Témiscamingue, parce qu'on a quand même encore un 400 000 mètres cubes qui n'est pas alloué au Témiscamingue. Mais les aires protégées, d'après un petit calcul vite fait, exigeraient environ un 200 000 mètres cubes de baisse de possibilités forestières.

955 En ce sens-là, j'aimerais ça que le BAPE fasse des recommandations au Chef forestier pour qu'il évalue exactement l'impact de 12 % d'aires protégées au Témiscamingue. Et on a cette possibilité-là présentement. Ça fait qu'il faudrait que les différents paliers de gouvernement, les différents ministères se parlent, à un moment donné, le Chef forestier, le ministère de l'Environnement, le MRN, que tous ces ministères-là qui sont impliqués au niveau des aires protégées se parlent.

960 Et est-ce qu'on a la possibilité de les faire ces 12 % d'aires protégées là? Qu'est-ce qui prédomine? L'industrie ou ce qu'on va laisser à nos générations futures? Comme c'est là, on n'a même pas un pour cent d'aires protégées au Témiscamingue. On laisse quoi à notre génération qui s'en vient, à nos enfants, petits-enfants? Comme c'est là, on ne leur laisse pas grand-chose. On exploite, on exploite, on exploite. Les industriels vont nous dire : « Ah, vous enlevez de la possibilité forestière. » Ils sont assez intelligents et assez avant-gardistes pour trouver des moyens d'exploiter nos forêts et d'augmenter leur rendement pour suffire à leurs besoins. Je fais confiance aussi aux différents gouvernements qui devraient être capables de mettre de l'avant des manières de faire pour satisfaire les industriels.

970 Dans ce sens, ça fait deux ans au Témiscamingue que les industriels opèrent sous dérogation, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas obligés... ils ont présenté une manière de faire pour exploiter la forêt, et de cette manière-là... dans l'objectif de baisser leurs coûts d'approvisionnement. C'est légitime, c'est une partie économique, mais d'un autre côté, au point de vue aménagement, on pourra se poser des interrogations, mais il faut attendre le futur pour savoir les résultats de ceux-ci.

980 Comme je disais, les approvisionnements alloués jusqu'à maintenant au Témiscamingue sont d'environ 700 000 mètres cubes sur une possibilité forestière de 1,1 million ou 1,2. On n'entrera pas dans le chiffre exact. On a un petit lousse, comme on dit, mais il faudrait peut-être le garder, notre petit lousse pour nos aires protégées.

Ça conclut pas mal. C'est vos questions, c'est nos réponses.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci, Monsieur Demers.

M. JULES DEMERS :

990 Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

995 Vous avez très bien expliqué votre position. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1000 Je vais commencer avec madame Descôteaux, peut-être. Vous avez parlé beaucoup de la table GIR. Est-ce que vous avez participé à l'exercice?

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

1005 Depuis la création de la table GIR, en fait pas sous le nom d'APART, mais sous le nom de la Société d'exploitation sylvicole, j'étais là à la création, et puis là, je me suis vue exclue un petit peu avant les Fêtes. En fait, on m'a montré la porte.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1010 D'accord. Parce que j'essayais de faire la part des choses entre votre organisme et la table GIR.

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

1015 Non. En fait, j'étais là sous le nom de la Société d'exploitation sylvicole qui, en fait, représente les lots privés.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1020 Ah! D'accord. Pour monsieur Demers, une question de clarification aussi. Quand vous dites : ça serait à peu près 200 000 mètres cubes les aires protégées, vous parlez de la cible du 12 %?

M. JULES DEMERS :

1025 Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1030 D'accord. Puis, bon, vous voudriez qu'on recommande au gouvernement d'évaluer ces impacts-là. Encore faut-il avoir les territoires, selon que vous êtes en eau, en forêt productive ou non, vous risquez d'arriver quand même à des chiffres assez différents.

M. JULES DEMERS :

1035 Oui, j'imagine, mais c'est quand même nous donner une idée de base, est-ce qu'on est à 100 000 mètres cubes, 200 000 mètres cubes, 300 000 mètres cubes? Et c'est certain que c'est dans le sens que j'aimerais ça qu'on... Déjà, le Chef forestier a pris une réserve de 5 % comme c'est là, pour différentes raisons et différentes mesures, qui vont rentrer en vigueur le 1er avril avec le nouveau régime forestier. Mais il faudrait peut-être qu'il tienne en compte que le
1040 gouvernement aussi a un 12 % d'objectif d'aires protégées. Et il doit être capable de...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1045 On va revenir sur la cible, d'ailleurs, à une autre... à cette étape-ci, c'est une mise au point. Quand vous dites : « On a moins d'un pour cent au Témiscamingue », c'est parce que vous ne

comptez pas les... en fait les aires protégées qui ont un statut provisoire, c'est considéré comme des aires protégées, elles sont sous la protection de la loi.

M. JULES DEMERS :

1050

Bien, moi, je vous parlais de moins d'un pour cent d'aires protégées officielles, celles qui sont officiellement protégées.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1055

Elles le sont tout autant puisque...

M. JULES DEMERS :

1060

On parle d'environ 6 % comme c'est là?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1065

O.K., d'accord. Non, je voulais juste qu'on s'entende qu'on parlait des mêmes choses.

M. JULES DEMERS :

Oui, il y a pas de problème.

1070

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1075

On vous remercie.

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

1080

Merci à vous.

M. JULES DEMERS :

Merci à vous.

1085

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons prendre une pause de 10 minutes avant de passer à monsieur Arnaud Warolin de la MRC du Témiscamingue. Je m'excuse, l'Organisme de bassin versant qui va être les prochains.

1090

PAUSE

1095

LA PRÉSIDENTE :

On reprend, d'abord avec l'organisme du bassin versant du Témiscamingue et, après ça, la MRC de Témiscamingue. Donc, monsieur Ambroise Lycke.

1100

M. AMBROISE LYCKE :

Bonjour!

1105

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1110

M. AMBROISE LYCKE :

Merci de me recevoir – nous, en fait, l'Organisme de bassin versant. Donc, on vous a remis un mémoire somme tout assez explicite. Donc, je vais en faire ressortir les grands points. Premièrement, nous présenter. Moi, je suis Ambroise Lycke, le directeur général de l'organisme.

1115 L'Organisme de bassin versant, en fait, c'est un organisme qui vise, qui est responsable en fait de s'assurer d'une meilleure gestion de l'eau au niveau du territoire, de faire en fait la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le grand territoire de gestion.

1120 Comment faire ça? En fait, c'est en rassemblant les différents acteurs du territoire, que ça soit au niveau municipal, économique, communautaire, environnemental, autour d'une même table, pour essayer de déterminer des objectifs communs, des actions communes, pour assurer une meilleure gestion de l'eau sur le territoire.

1125 Donc, le territoire de l'Organisme de bassin versant est très grand. C'est 35 000 km². En fait, c'est la tête de la rivière des Outaouais, la partie québécoise. Il y a à peu près le deux tiers de la tête de la rivière des Outaouais qui est du côté québécois, un tiers du côté ontarien. Un territoire très, très diversifié. Un territoire, justement, où les différents enjeux associés à l'eau sont nombreux. Donc, on a une tâche qui est quand même assez imposante, compte tenu des moyens dont nous disposons.

1130 L'OBV du Témiscamingue est un des 40 organismes de bassin versant officiellement reconnus par le gouvernement du Québec pour assurer justement la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Et ça, bien, c'est en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau* et visant à en renforcer la protection, qui a été adoptée en 2009. Donc, grosso modo c'est notre organisme.

1135 Sur le territoire de gestion, principalement, il y a trois projets de réserve de biodiversité... bien, trois projets d'aires protégées qui sont directement sur le bassin versant, soit celui de Wanaki, les Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi. Ça touche également quelques petites portions de la réserve aquatique de la rivière Dumoine. Le territoire, en fait, de l'organisme de bassin versant s'arrête où débute le bassin versant de la rivière Dumoine. Donc, tout le bassin versant de la rivière Dumoine se retrouve à l'ABV des 7, donc qui est notre voisin à l'est.

1145 Donc, les grands points, préoccupations, recommandations, on l'a séparé en plusieurs parties. Le premier élément c'est au niveau de la délimitation des réserves projetées. Présentement la démarche de délimitation des aires protégées est principalement, bien se base fortement sur le cadre écologique de référence, bien sûr, et plus particulièrement sur les ensembles physiographiques. Donc, on se rapporte principalement à des éléments associés à la

1150 topographie, la morphologie, la nature des dépôts, la géologie, puis aussi, bien, sur des caractéristiques biologiques, principalement de nature floristique.

1155 Toutefois, on croit, nous, à l'Organisme de bassin versant que ça devrait aller... bon, oui, ça devrait se baser sur des éléments comme... c'est intéressant de se baser là-dessus, mais on devrait également considérer des éléments associés au milieu aquatique, de richesse de milieu aquatique. C'est certain qu'on le fait via des réserves aquatiques, mais au sein même des aires, des réserves de biodiversité, on devrait davantage considérer les aspects associés au milieu aquatique ou de la faune qui y habite.

1160 Donc ça, c'est un premier élément qui nous interpelle en tant qu'organisme de bassin versant.

1165 Ensuite, au niveau des déterminations mêmes des aires protégées, bien, c'est certain que dans une optique de gestion de l'eau et des habitats aquatiques, la prise en compte des bassins versants, dans la délimitation des territoires projetés, devrait être considérée comme un critère central.

1170 En effet, bien, au niveau des niveaux hydrologiques, la partie protégée du territoire peut facilement subir les impacts de perturbation située en amont. Je pense que ça, c'est très clair. Si ce territoire-là n'est pas protégé, donc on peut justement affecter le milieu qu'on souhaite protéger, si on ne protège pas adéquatement son bassin versant. Parce que nécessairement, si on pollue en amont, on se retrouve avec un problème en aval qui peut être dans l'aire protégée. Donc, c'est certain que cet élément-là, nous, nous rejoint.

1175 Donc, on ne devrait pas seulement considérer les bassins versants dans les aires ou les réserves aquatiques, mais également aussi dans les aires de biodiversité.

1180 On a remarqué aussi que, souvent, la délimitation de plusieurs aires protégées, telle qu'elle est présentement, est souvent fortement fragmentée pour des, justement, des questions souvent d'activités qui y sont faites.

Également, on souhaite souligner l'importance de l'intégration de la notion des eaux souterraines au niveau des aires protégées. En effet, c'est quand même... c'est un aspect qui

n'est pas évoqué, à la fois dans le plan de conservation des réserves de biodiversité et aquatique.

1185

Donc, on pense que dans l'analyse qui devrait être faite, les eaux souterraines, considérant qu'elles sont souvent en interrelation avec les eaux de surface, devraient faire partie, du moins, de l'analyse. Est-ce que ça veut dire aller très loin au niveau de l'analyse? Ça peut dépendre, mais du moins, on pourrait quand même analyser ce critère-là, ce qui ne semble pas être le cas à la lecture des documents qu'on a faite.

1190

Donc, prise en compte des enjeux du territoire. Nous, en tant qu'organisme de concertation, les OBV pourraient être directement consultés aux différentes étapes du processus associées, justement, par rapport aux aspects liés à l'eau et des écosystèmes aquatiques. Les OBV, on est mandatés par le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour recueillir et traiter ces informations-là, puis on est tenu, justement, de faire ressortir les problématiques et les enjeux liés à l'eau. On pense que le travail qui est accompli par les OBV serait profitable justement dans le processus de détermination des aires protégées.

1195

1200

On souhaiterait aussi renforcer... bien, parfois, le processus pour la détermination des aires protégées est long. Et on pense des fois que ça peut justement amener un désintéressant ou, du moins, de la difficulté au niveau de la participation des acteurs du territoire.

1205

Au niveau de la protection des plans d'eau, on souhaite souligner, particulièrement pour la réserve de biodiversité du projet Wanaki, l'absence de protection des milieux riverains, dans une réserve adjacente... des côtés adjacents aux réservoirs d'eau. À l'intérieur de ces zones, la cote maximale d'exploitation des réservoirs semble faire office de délimitation pour l'aire protégée. Toutefois, bien, cette délimitation-là ampute une partie de la rive de l'aire protégée, et on sait pourtant que la rive est quand même un milieu excessivement important pour la dynamique des écosystèmes.

1210

Donc, on pense justement qu'on devrait justement intégrer la rive, donc la bande riveraine à l'aire protégée, pour assurer justement une protection adéquate du milieu et cohérente en fait avec l'écosystème. Et d'autant plus que le marnage du réservoir pourrait peut-être avoir un impact sur ces milieux. Puis ça nous apparaît justement important de l'inclure à l'aire protégée.

1215

1220 Donc, advenant l'implantation d'une aire protégée en bordure d'un réservoir, il serait à notre avis pertinent de considérer les activités de contrôle des niveaux d'eau dans le plan de gestion afin d'assurer une gestion complète et cohérente de l'écosystème.

1225 Le dernier point... bien, en fait, le point suivant c'est par rapport à la fonction et la composition du comité de gestion qui va venir suite à la reconnaissance officielle de l'aire protégée. Premièrement, bien, la participation des acteurs au sein du comité de gestion et d'élaboration des plans de gestion doit être une priorité pour assurer la bonne gestion des territoires protégés lors de l'obtention du statut permanent.

1230 À cette fin, nous sommes convaincus que les moyens financiers et humains doivent être rendus disponibles pour assurer le bon fonctionnement de ces comités de gestion là, et permettre la mise en œuvre des plans d'action qui seront adoptés.

1235 Ce qu'on remarque, c'est qu'en ce moment, les aires protégées qui sont officiellement reconnues, c'est une lacune encore majeure au niveau du comité de gestion. Souvent, ça tarde beaucoup à se mettre en place et, ensuite de ça, bien c'est certain, nécessairement, qu'on pense qu'il devrait avoir les moyens financiers pour justement gérer ça. Ça ne doit pas être à la communauté, nécessairement, de devoir assurer tous les coûts de ce comité de gestion là. On pense, justement, la plupart du temps c'est les organismes qui ont des moyens souvent limités qui sont sollicités. Donc, on pense qu'il devrait y avoir des sommes ou, du moins, des ressources pour accompagner ce comité de gestion là.

1240 De plus, dans le cadre de ses travaux et plus particulièrement au niveau de l'élaboration du plan directeur de l'eau du bassin versant, l'OBV et les acteurs de l'eau travaillent de concert à définir des objectifs et des actions qui sont entreprises pour une meilleure gestion des ressources en eau.

1245 À cet effet, nous sommes d'avis que l'OBVT peut contribuer de façon significative au comité de gestion des aires protégées. Donc, notre participation permettrait justement un bon arrimage entre les différents travaux des acteurs du territoire. Donc, on souhaiterait, entre autres – j'ai passé rapidement tout à l'heure là-dessus – l'Organisme de bassin versant, un de ses mandats importants c'est de réaliser un plan directeur de l'eau, qui est un plan stratégique au niveau des principales actions, enjeux qui devraient être faits sur le territoire, qui est un plan concerté.

1250

1255 On pense justement qu'il devrait y avoir justement un arrimage efficace entre les plans directeurs de l'eau et les plans de conservation finaux des réserves de biodiversité aquatiques. Donc, ça, on pense que ça devrait être quelque chose d'important.

1260 Donc, pour terminer, ça reflète justement nos préoccupations face à la délimitation des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques, ainsi qu'au processus de gestion qui y est associé à l'égard des aspects reliés aux écosystèmes aquatiques et aux ressources en eau.

1265 Donc, la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques devrait être au coeur du processus décisionnel lors de la mise en place des aires protégées, du moins en faire partie de façon plus importante. L'intégration d'une approche par bassin versant devrait également être prise en compte pour assurer une protection accrue des territoires ciblés. En fait, pas une protection accrue, mais une protection cohérente de tout l'écosystème.

1270 Enfin, les comités de gestion mis en place lors de l'obtention du statut de protection et de conservation permanent devraient être appuyés par des ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mandat, pour s'assurer que justement, ces milieux-là, suite à leur protection, puissent être adéquatement gérés.

Donc, ce serait l'essentiel de nos suggestions et recommandations.

1275 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Vous avez mentionné tantôt, au niveau de la protection des plans d'eau, que ça prendrait l'inclusion de la bande riveraine?

1280 **M. AMBROISE LYCKE :**

En effet, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1285 Donc, c'est la bande riveraine, vous pensez à 10 mètres ou 15 mètres. C'est à ça que vous pensez?

M. AMBROISE LYCKE :

1290 Bien, actuellement, ce qu'on en comprend, la limite se termine à la ligne des hautes eaux.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1295

M. AMBROISE LYCKE :

1300 Si on pense à un barrage, la ligne des hautes eaux est définie légalement par la cote maximale d'exploitation du barrage, qui ne correspond pas nécessairement à la ligne des hautes eaux naturelles, nécessairement c'est un barrage, donc ça fluctue.

1305 Nous, ce qu'on dit c'est que ça devrait aller justement... l'aire protégée devrait se rendre pour couvrir l'ensemble de la rive, pour s'assurer de maintenir une intégrité de ce milieu-là. Donc, en effet, parce que ce qu'on en comprend, c'est le 10 mètres légal qui est associé au niveau des territoires municipalisés est déjà inclus dans l'aire protégée, de la lecture qu'on en fait. Mais pour ce qui est de l'exploitation des barrages, c'est différent.

LA PRÉSIDENTE :

1310 O.K. C'est bon. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1315 Je vais continuer sur celle-là, parce que là vous posez un problème légal au ministère, puis ça dépend. Savez-vous, au Dozois puis au Grand Lac Victoria, la zone de marnage comment elle est? Est-ce que le marnage est intensif puis c'est plus ou moins dénudé ou...?

M. AMBROISE LYCKE :

1320 Bien, c'est certain qu'à l'heure actuelle, il y a un marnage qui est fait, qui est somme tout assez important, comme les grands réservoirs qu'on a sur le bassin versant. Cette zone-là, en

effet, est particulièrement dénudée, en effet, mais on remarque justement une poursuite d'érosion dans bien des secteurs.

1325 Il y a un débat à savoir si c'est le marnage de ces réservoirs-là qui entraîne l'érosion en
périphérie des réservoirs. Il y a eu des poursuites qui ont été faites, entre autres par des riverains,
comme sur le lac Témiscamingue, pour justement avoir compensation dans le passé. Ceci étant
dit, il y a une érosion constante et souvent récurrente qui se fait au niveau des grands réservoirs,
qui affecte ces zones-là qui sont, somme toute, importantes au niveau de l'écosystème.

1330 Donc, ceci étant dit, on est conscient que ça soulève un élément très important au niveau
de la cote légale. Donc, au niveau d'Hydro-Québec, c'est un sujet chaud, on en est conscient,
mais dans un optique de dire : si on veut être cohérent pour protéger le milieu, l'écosystème de
façon complète, je crois que oui, c'est peut-être difficilement applicable en ce moment, mais que
1335 ça doit quand même rester dans le collimateur pour dire : bien, comment est-ce qu'on pourrait
intégrer cet élément? Sinon, dès qu'on a un réservoir, on se coupe systématiquement de ça. Est-
ce que ça veut dire que les activités, par exemple hydroélectriques, ont préséance sur le reste?
C'est un petit peu dans cette optique-là.

1340 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non, ça veut juste dire que la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* interdit la
production d'énergie électrique dans une aire protégée.

1345 **M. AMBROISE LYCKE :**

Pas nécessairement.

1350 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Donc, c'est ce qui fait que le ministère choisit de se placer au-dessus des limites
d'opération, enfin c'est ce que j'ai compris. Puis c'est pour ça que je voulais vous faire préciser la
chose.

1355

M. AMBROISE LYCKE :

1360 Mais comme, par exemple, la réserve Wanaki, il y a toute une portion qui est en périphérie.
Donc, on se coupe de cette zone-là. Ce qu'on trouve qui est justement... bien oui, dans une
optique, par exemple sur la rivière Dumoine, il n'y aura pas, justement, d'activités
hydroélectriques, tel que stipulé justement dans les critères associés aux aires protégées. Mais
on croit, justement, qu'on devrait quand même garder en tête qu'on est sur le bord de réservoirs,
qu'est-ce qu'on fait avec ça, là.

1365 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1370 La Dumoine, maintenant, puisque vous la mentionnez, puis monsieur Barrette référait à
vous tantôt. Savez-vous pourquoi elle n'a pas été intégrée à votre organisme, mais qu'elle est
dans l'Agence des 7?

M. AMBROISE LYCKE :

1375 C'est un débat qui est ressorti dès le début de la création de l'OBV. Ce qu'on a nous a dit,
au ministère, c'est qu'il y avait... bon, c'est certain qu'on fonctionne par bassin versant. Donc,
associé à la limite du bassin versant, au milieu de la rivière Dumoine, on ne parle plus de notion
par bassin versant. Comme la limite géographique en ce moment de la MRC de Témiscamingue.

1380 Ceci étant dit, le débat a été de savoir : est-ce que la Dumoine sera du côté du
Témiscamingue ou va du côté de l'AVB des 7? Ce qu'on nous a dit, au ministère, c'est qu'il y
avait légèrement plus de superficies du bassin versant du côté du Pontiac que du
Témiscamingue, et c'est ce qui avait justifié justement le fait que ça a été mis du côté de l'ABV
des 7.

1385 Ceci étant dit, l'OBV du Témiscamingue ne s'est pas positionné à savoir s'il souhaitait
justement récupérer cette portion-là. C'est ce que, politiquement, certains acteurs du milieu
souhaitent, entre autres la ville de Témiscaming et la Société de développement du
Témiscamingue. Ceci étant dit, simplement avec le 35 000 km² qu'on a actuellement comme
territoire de gestion, on en a plein les bottines. On a un mandat, déjà qui est très, très grand, et
1390 les ressources sont extrêmement limitées.

1395 Donc, on a préféré, ce qui a été mentionné au niveau de la Table, des administrateurs et tous, ça a été de dire, nous : « Les acteurs concernés qui souhaitent faire des revendications pour cette partie de territoire là, qu'elle se retrouve au niveau du Témiscamingue, feront leurs démarches. Nous, dans ce dossier-là, nous allons rester neutres pour l'instant. » C'est la vision du conseil d'administration.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1400 Mais avez-vous des rapports avec l'Agence des 7? Ou vous parlez-vous de ce bassin-là de temps en temps? Comment ça fonctionne?

M. AMBROISE LYCKE :

1405 Bien, en fait, il y a 40 organismes de bassin versant au Québec, qui sont tous des entités légales séparées. Au niveau de l'ABV des 7, chaque OBV ont des façons de gérer, qui leur sont propres. Au niveau de l'ABV des 7, nous avons entretenu des... on entretient fréquemment des contacts avec eux, comme on le fait avec d'autres organismes de bassin versant.

1410 Dans le dossier de la rivière Dumoine, nous avons demandé justement d'être informés des différentes revendications que l'ABV des 7 ferait, en lien avec ce dossier-là. Je vous dirais qu'à l'heure actuelle, nous avons eu peu d'information de l'ABV des 7 au sujet de ce qui allait sortir comme mémoire. Je ne suis pas au courant s'ils ont sorti un mémoire, justement, en lien avec la délimitation de l'aire protégée.

1415 Donc, nos contacts, nous avons fait la demande, mais en ce moment, nous n'avons pas eu écho à ça, là, pour peut-être...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1420 Mais moi, je le voyais plus du côté du plan directeur de l'eau, et cetera, si vous êtes informé puis si vous avez un mot à dire pour ce qui est de la Dumoine ou pas du tout?

M. AMBROISE LYCKE :

1430 Non. On n'a pas de mot à dire sur leur plan directeur de l'eau, de leur côté, si c'est la
question que vous me demandez. La même chose au niveau de l'Ontario, étant donné que le
tiers du bassin versant de l'Outaouais supérieure est en Ontario. La décision a été prise de...
présentement, on est un organisme qui est jeune, qui a été officiellement créé en 2010, et on doit
réaliser le plan directeur de l'eau d'ici 2014. Donc, les délais sont extrêmement serrés.
1435 Considérant les ressources qu'on a de disponibles, la grandeur du territoire et la diversité des
enjeux, on a décidé de se concentrer sur notre bassin versant.

On entretient des liens avec justement les autres organismes de bassin versant qui sont au
Québec, mais aussi nos voisins, somme tout assez restreints, considérant nos moyens, mais
également aussi des liens avec l'Ontario, mais de façon aussi assez restreinte. Dans le futur,
1440 probablement que ces liens-là se consolideront de plus en plus.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

O.K., merci.

M. AMBROISE LYCKE :

Ça répond bien à votre question?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Est-ce que votre organisme étudie les sous-bassins versants?

M. AMBROISE LYCKE :

1460 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1465 Oui? Tantôt, vous avez entendu la présentation de la communauté Wolf Lake First Nation.
Pouvez-vous commenter sur leur proposition de limite du bassin versant?

M. AMBROISE LYCKE :

1470 Bien, ça va un peu dans le même sens que ce qu'on mentionne, nous. C'est-à-dire
lorsqu'on protège un secteur, on devrait avoir une approche par bassin versant. Donc, sur cet
élément-là, nous, on rejoint justement ce qu'ils disent, à l'effet que dans un esprit de cohérence
on devrait justement utiliser cette unité hydrographique là pour déterminer l'aire à protéger. En
effet, oui.

1475 **LA PRÉSIDENTE :**

Un autre sujet. Quelles seraient, d'après vous, les ressources financières et humaines qui
seraient nécessaires pour le comité de gestion?

1480 **M. AMBROISE LYCKE :**

Bien, écoutez. Ça, j'espère que le ministère de l'Environnement a fait déjà cette analyse-là.
Je le souhaite parce qu'ils doivent en implanter un.

1485 Ceci étant dit, je peux vous dire d'office que pour réaliser un comité de la sorte, ça
demande quand même des ressources assez importantes, ne serait-ce que pour le déplacement
ou le temps des bénévoles. On a une multitude de structures qui impliquent des bénévoles ou
des organismes à but non lucratif qui ont des moyens extrêmement limités. Donc, il faut
considérer que oui, il y a des acteurs qui ont les moyens justement ou qui ont des ressources, et
1490 même encore, qu'on parle d'une MRC, d'élus, ils sont aussi sursollicités. Donc, il faut s'assurer
d'avoir une structure qui, un, est viable financièrement, mais aussi qui a des ressources
d'attitrées.

1495 Est-ce que... je ne sais pas si aux fins du ministère actuellement il y a des ressources
attitrées aux comités de gestion? Ça serait une bonne question à poser. Je ne sais pas s'il y a

des gens du ministère qui peuvent nous répondre, mais c'est certain que... j'espère qu'il y a une vision à ce niveau-là. Parce que là, on fait des aires protégées, mais après, il va falloir les gérer.

Donc, c'est notre principale interrogation, puis en ce moment, nous, on n'a pas d'écho à savoir qu'est-ce qui va se faire, qu'est-ce qui va arriver avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, merci, Monsieur Lycke.

M. AMBROISE LYCKE :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant monsieur Arnaud Warolin de la MRC de Témiscamingue.

M. ARNAUD WAROLIN :

Alors, bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Merci beaucoup d'être venus nous rencontrer. Je ne reprendrai pas les propos de monsieur Barrette, mais c'est partagé. On est vraiment très heureux de vous accueillir ici.

Alors, je me présente, je suis le préfet de la MRC du Témiscamingue, et je viens vous présenter le mémoire qui a été présenté à notre Table des maires du mois de novembre.

La MRC, comme vous le savez, est un organisme territorial de premier plan sur la scène du développement économique au Témiscamingue. Elle participe activement à l'amélioration de la qualité de vie de sa population, en entretenant directement et politiquement sur des sujets qui préoccupent le milieu.

D'ores et déjà, je ne passerai pas de temps beaucoup sur la présentation, parce qu'elle a été très bien faite par madame Descôteaux du groupe APART – on aurait à peu près donné les mêmes chiffres – je voulais juste vous donner une autre donnée, une dernière donnée qui est

quand même importante pour comprendre la réalité du Témiscamingue. C'est que 95 % de notre territoire est couvert de lacs et de forêts, et qu'à peu près 20 % – là aussi, on pourrait jouer sur quelques chiffres – de nos emplois sont reliés à la forêt, dans quatre usines dont Tembec, à différents secteurs : à Belleterre, à Ville-Marie, à Béarn et à Témiscaming.

1535

Avant de commencer directement dans le vif du sujet, je voudrais vous dire que nous reconnaissons, les élus, les principes qui sous-tendent la stratégie du gouvernement sur les aires protégées et les principes de développement durable qui y sont associés.

1540

Au niveau de la situation économique, monsieur Barrette, je pense, en a fait état. Il est clair que nous avons été très durement touchés par la crise forestière de 2006 et, encore aujourd'hui, nous ne sommes pas encore... nous sommes dans une reprise fragile, je dirais. À cette période, dans les années entre 2006 et 2010, toutes les usines de sciage et de déroulage étaient alors fermées sur notre territoire, et il ne restait plus que le complexe de Témiscaming au niveau des pâtes et papiers.

1545

Une autre donnée qui est importante, c'est que de 1997 à 2012, la possibilité forestière en forêts publiques est passée de – monsieur Demers vous le disait – environ 2 millions de mètres cubes, 2,2 millions de mètres cubes par année à 1,5 million, avec les nouveaux calculs du Forestier en chef. Il faut comprendre aussi que l'industrie forestière, ici, au Témiscamingue, et en Abitibi-Témiscamingue principalement, prélève sur les forêts publiques. Donc, notre part de forêts privées pour compenser est relativement faible, bien qu'absolument nécessaire et vitale.

1550

Au niveau des aires protégées qui sont déjà faites – là aussi, vous l'avez fait, Monsieur le commissaire, le point – on voit qu'on est à peu près à 6 %. Évidemment, c'est la moitié de ce que s'attend le gouvernement, mais on trouve que déjà, c'est quand même une part qui est quand même importante vis-à-vis des autres MRC de notre territoire et du Québec en général.

1555

Les coupes qui seraient, au niveau de la possibilité forestière, qui pourraient être ajoutées, si on ajoute de nouvelles aires protégées, nous évaluons que ces aires protégées, il faudrait baisser notre capacité d'approvisionnement d'environ 6 000 mètres cubes, alors que le gouvernement a mis des moyens en place, depuis l'année dernière particulièrement, pour essayer de supporter notre industrie forestière.

1560

1565

Vous le savez, nous avons plusieurs projets et le gouvernement investit d'un côté, à la fois pour moderniser nos industries, les diversifier, et de l'autre côté, on se retrouve avec des coupes qui ont un impact sur le prix de la fibre et sur l'accessibilité à la fibre. Alors, on trouve qu'il y a une certaine incohérence et on est persuadé que si on le travaillait avec le gouvernement on trouverait peut-être des solutions plus intelligentes en ce sens.

1570

Au niveau de la réduction des volumes. Il y a une aire particulière qui nous touche, c'est celle de la rivière Dumoine. Monsieur Barrette et l'Organisme de bassin versant vous en ont parlé. Nous avons une recommandation dans ce dossier-là, puisque les coupes de volume d'attributions de la rivière Dumoine représentent environ 87 % de réduction par rapport aux autres aires.

1575

Il y a quelque chose que nous avons du mal à comprendre, c'est que c'est une réserve aquatique, ce qui est excellent en soit, mais que la protection est d'un à dix kilomètres de chaque côté de la rive. Selon vous, et en regardant ce qui se fait ailleurs, on préférerait ou alors on vous recommanderait que cette bande de protection soit beaucoup moins grande, environ de 250 mètres le long de la rivière Dumoine.

1580

Pour vous donner un exemple, en Abitibi, la rivière Harricana est aussi une réserve aquatique, et la bande de protection est de 50 mètres pour les activités minières et 200 mètres pour les activités forestières. Une bande de protection donc de 250 mètres le long de la rivière Dumoine serait plus appropriée selon nous.

1585

C'est pourquoi nous demandons au BAPE que le projet d'aire protégée de la rivière Dumoine soit limité à une bande riveraine de 250 mètres, notamment à cause de son impact important sur la possibilité forestière.

1590

Comme je vous l'ai dit précédemment, la MRC du Témiscamingue n'est pas contre les aires protégées, bien au contraire. D'ailleurs, nous travaillons très fort et nous avons soutenu le projet du parc national Opémican qui, selon nous, est une aire protégée qui convient parfaitement à notre milieu puisqu'elle nous permet de retirer un bénéfice et, en même temps, de rendre accessible un territoire exceptionnel à notre population.

1595

Au niveau des processus, un peu comme vous le disaient les gens qui sont passés devant moi, nous aimerions qu'on puisse ramener les processus du bas vers le haut. Et que les

1600 collectivités et que les communautés autochtones et allochtones soient impliquées plus dans le processus et consultées à toutes les étapes aussi, pour en arriver à une élimination finale.

1605 Au niveau de l'atteinte des objectifs. Nous avons parlé de différents chiffres, on parlait de 1 %, dans les documents qui nous ont été remis par le ministère on parle de 6,35 % en Abitibi-Témiscamingue. Nous trouvons que ces chiffres, les chiffres qui sont donnés – je vais vous donner un exemple : le Centre du Québec est à 2,3, mais l'île de Montréal est à 15,31 % de protection. On trouve que la façon dont le calcul est fait semble désavantager les régions, et favoriser les milieux urbains.

1610 Ce matin, je trouvais un mémoire d'un biologiste à Montréal qui nous disait qu'en réalité, et je ne pourrais pas vous confirmer ces chiffres-là, que 2,4 % du milieu terrestre de la région de Montréal était protégé et que le reste était des milieux pour les oiseaux migrateurs, qui est une très bonne chose, mais que le niveau de protection était relativement faible.

1615 Si on calcule ces espaces-là, évidemment ces régions se retrouvent avec un taux important, et il est assez fréquent d'entendre les milieux urbains nous dire : « Nous, on a atteint des seuils bien au-dessus de vous, à vous de faire des efforts. » En ce sens, on est prêt à faire notre part, mais on aimerait que ça soit équitable et qu'on reconnaisse la valeur écologique des espaces qui sont protégés et non pas uniquement un calcul arithmétique.

1620 Je faisais aussi ce matin les pourcentages. Je trouve ça surprenant que le ministère de l'Environnement se base, au lieu de faire les calculs sur les étendues, recalcule les pourcentages par région pour dire si une des régions est meilleure que l'autre par rapport à la superficie protégée. Si on remettait les chiffres tels qu'ils sont et qu'on mettait des aspects... une pondération au niveau de la qualité des environnements et des milieux, je suis persuadé qu'on se trouverait dans une tout autre situation, dans une bien meilleure place par rapport à nos voisins.

1625 Alors, nous, on vous recommande, on recommanderait au ministère de réfléchir à des modèles, de les travailler avec nous, pour ajouter ces éléments de pondération et des éléments, aussi, dont on a parlé précédemment au niveau de la valeur sociale et de l'utilisation des ressources que fait un territoire.

1630 Monsieur Barrette vous en a parlé. Actuellement, c'est une ressource qui est extrêmement importante. Oui, on croit que dans le futur on va être capable de faire beaucoup plus avec moins,

1635 mais on n'en est pas là. On est en train de se sortir d'une crise qui a été extrêmement difficile, le milieu est encore très, très fragile. Si on veut diversifier, il faut absolument s'assurer que notre base économique est en santé.

1640 Donc nous, on aimerait, on souhaiterait pouvoir que ces éléments-là soient pris en compte dans les stratégies du gouvernement.

1645 On souhaiterait aussi que le processus s'accélère. On a suivi les processus depuis 2007 et nous trouvons surprenant que le gouvernement nous amène des nouveaux projets, alors que ceux qui ont été travaillés en 2007 ne sont toujours pas réalisés. Même s'ils sont protégés, il faudrait accélérer ces processus-là pour pouvoir apprendre aussi du passé et se lancer dans des nouvelles orientations pour le futur.

1650 Dernier point – madame Van Schie aussi en a parlé –, comme je vous l'ai dit, la MRC du Témiscamingue n'est pas du tout contre la protection du territoire, mais on voudrait être, ou tout du moins, si ça a un impact sur nos emplois, ce qui est évidemment discutable, il faudrait tout du moins les reconnaître et pouvoir récupérer une sorte de redevance ou de crédit ou de compensation pour des espaces qu'on met en protection pour l'ensemble de la collectivité.

1655 S'il y avait des moyens comme un parc national, mais dans d'autres types de protection d'obtenir une certaine compensation, madame Van Schie a parlé de crédit de carbone, mais ça pourrait être tout autre moyen. Je crois que le milieu serait beaucoup plus, en tout cas serait moins défavorable à la création d'aires protégées.

1660 Oui, dans certains cas, on peut en faire des exploitations, comme c'est le cas avec Wolf Lake First Nation, mais si vous faites le calcul économique de ces retombées versus les retombées de la forêt dans des territoires comme les nôtres, c'est effectivement très, très minime. Et, en ce sens, il faut vraiment faire attention à ces coupures.

1665 Dernier point aussi dont monsieur Barrette a parlé, mais que je voulais ajouter. J'ai entendu de la part d'un haut fonctionnaire du ministère que des régions comme la nôtre, nous coûtions cher au gouvernement, que, de toute façon, nous ne rapportions plus autant d'argent avec les coupes forestières et que peut-être, ça serait une bonne place, justement, pour faire des grandes réserves, et que la population, elle coûtait cher à l'ensemble des Québécois.

1670 Entendre des choses de fonctionnaires représentants de l'État est tout à fait inadmissible et
1675 totalement faux, car nous sommes persuadés que nous contribuons, non seulement par la
richesse, mais aussi par la qualité de nos environnements à la richesse des Québécois.

En conclusion. Évidemment, l'équilibre est difficile à trouver entre protection et
développement économique. Nous en sommes conscients et il est parfois aussi difficile de se
plier à des grandes tendances nationales ou internationales, comme le gouvernement veut le
faire.

1680 Les impacts économiques négatifs : des nouvelles coupures ont des impacts directs sur
notre économie. Et nous aimerions aussi que le gouvernement, quand il fait des projets d'aires
protégées, puisse nous alimenter, nous les élus, pour nous dire : « Voici, ce qui vient protéger,
aussi vous apporte », au lieu d'être un coup, parce que, nous, on calcule toujours en soustrayant.
Est-ce que la valeur de ces aires protégées peut faire partie d'une équation? Si elle est bonne
pour l'ensemble des Québécois, on devrait justement être reconnus pour ces valeurs-là et
recevoir une part peut-être des redevances forestières ou d'autres compensations.

1685 Alors, la MRC de Témiscamingue désire vous remercier de vous être déplacés, de nous
avoir écoutés, de nous avoir permis d'exprimer et nos craintes et nos espérances par rapport à
ce processus, et vous assure de sa totale collaboration à l'avenir. Merci.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Warolin pour votre mémoire. Je vais donner la parole à monsieur
Haemmerli puis je vais revenir tantôt vous poser quelques questions.

1695 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Alors, j'avais une liste de questions préparées, mais là, vous m'en ouverte une autre. Alors,
comment on fait ça, Monsieur Warolin, une pondération sur la qualité de l'environnement?

1700 **M. ARNAUD WAROLIN :**

C'est sûr que je ne suis pas un biologiste ou un spécialiste, mais je peux vous dire que
quand on a fait le forum, il y avait des spécialistes qui avaient des idées et même des modèles

1705 qui existent ailleurs dans le monde. Donc, je ne pourrais pas répondre précisément. Je pense que, peut-être, monsieur Turcotte qui va me suivre à la CRÉ pourra ajouter.

1710 Mais quand on protège un environnement exceptionnel avec des endroits qui n'ont jamais été touchés, dans des milieux extrêmement préservés et qu'on les compare à des niveaux de protection – parce que j'ai appris ça, ces derniers jours, il y a un niveau, une palette de niveaux d'aires protégées et qu'on voit qu'il y a des espaces où on peut pratiquement tout faire, mais que dans le calcul, ils sont considérés dans la surface de la même façon, on trouve que c'est un petit peu désavantageux par rapport à nos espaces.

1715 Donc, ce n'est pas une réponse complète, mais je crois, à écouter les spécialistes du milieu, que si on ajoutait justement le caractère sur des critères précis au niveau scientifique, au niveau de la diversité biologique, au niveau des espèces qui y vivent, au niveau du patrimoine, au niveau de la présence autochtone, on serait assez capables de faire une pondération. Et c'est dans ce sens qu'on dit : « Bien nous, on est prêts à travailler avec le gouvernement. »

1720 C'est sûr que ça se vend moins bien que de dire : on atteint 12, 15 ou 16, mais est-ce que l'objectif du Québec est d'atteindre un nombre ou d'atteindre un niveau de protection qui permet de protéger notre environnement et de le léguer aux générations futures? C'est dans ce sens-là, un peu, que je pourrais vous faire une réponse.

1725 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Mais en tout cas, ça éclaire sur le pourquoi de votre demande. On a quelques éléments qui tournent autour de la Dumoine aussi.

1730 **M. ARNAUD WAROLIN :**

Oui.

1735 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Alors, le premier, c'est peut-être relatif à l'organisme de bassin versant, parce que ça implique quelque part, compte tenu des nouvelles attributions des MRC en matière d'aménagement du territoire, qu'il y a un organisme de l'extérieur qui s'intéresse à votre territoire.

Alors, je ne sais pas si la MRC veut commenter?

1740

M. ARNAUD WAROLIN :

Oui, nous allons commenter, même si ça avait été très commenté. C'est clair qu'il y a une problématique au niveau de gestion. Non seulement notre plan d'aménagement couvre un territoire dont nous avons aussi un autre acteur qui vient jouer, disons, sur ce territoire-là, donc ça complique énormément la situation.

1745

Deuxièmement, au niveau du projet d'aires protégées de la rivière Dumoine, on va se retrouver avec un comité qui va certainement avoir lieu... On a déjà eu par le passé des réunions, par exemple, à Gatineau. Et donc, il est pratiquement évident que les gens du Témiscamingue ne se déplaceront pas pour aller à des réunions à Gatineau sur un comité d'aires protégées. Donc, ça, c'est non seulement difficile à accepter, mais en plus, de par notre rôle d'aménagement du territoire, ça nous semble un petit peu aberrant.

1750

Alors, j'ai déjà discuté avec l'Organisme de bassin versant. On comprend, d'un certain point de vue, que le gouvernement ait décidé, parce qu'évidemment cette nouvelle délimitation géographique par bassin versant fait un sens tout à fait logique, et ça, on le reconnaît. Mais que de par... parce que, qu'il y ait trois ou quatre pour cent d'un côté ou de l'autre, on se retrouve à faire des nouvelles divisions.

1755

1760

Il faut comprendre qu'on a déjà de multiples divisions, notamment au niveau des UAF. On a des UAF qui sont sur des MRC différentes, des régions différentes qui nous créent des problématiques de gestion. Si en plus de ça, on rajoute un troisième échelon avec des bassins versants, la gestion va être extrêmement complexe. Alors, est-ce qu'il y aurait possibilité, je ne le sais pas, de faire deux comités ou de trouver un mécanisme pour s'assurer, tout du moins, que s'il y a une réunion du côté de l'Outaouais, qu'il y en ait une aussi au Témiscamingue pour s'assurer d'une bonne collaboration.

1765

Donc, on n'a pas de problème avec les gens du Pontiac, mais comme vous disait monsieur Barrette, les inquiétudes ce n'est pas maintenant, c'est dans le long terme. Quel est le plan, quelles sont les responsabilités, comment vont se dessiner les orientations gouvernementales dans les prochaines années.

1770

LA PRÉSIDENTE :

1775

Vous amenez quelque chose, là. Si on parlait un peu de la proposition de la MRC de Pontiac de faire un parc national. Vous êtes au courant de leur position?

M. ARNAUD WAROLIN :

1780

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1785

Est-ce qu'il faudrait envisager, s'il y avait deux comités de gestion, il faudrait envisager deux entités séparées? Comment est-ce que vous verriez ça?

M. ARNAUD WAROLIN :

1790

Pour un parc national?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1795

M. ARNAUD WAROLIN :

1800

Non. C'est sûr que dans le cas d'un parc national, comme je vous l'ai dit, nous, c'est un processus qu'on a travaillé depuis 10 ans pour le parc national Opémican. Si c'est la volonté du milieu d'avoir un parc national dans la rivière Dumoine, c'est un projet évidemment qu'on appuiera. Parce qu'on croit que c'est ce genre de niveau de protection qui permet d'allier à la fois les très hauts standards au niveau de la protection de l'environnement, mais aussi de permettre une diversification économique.

1805

Alors, c'est évident qu'on ne ferait pas deux comités, mais on trouverait, de la même manière que dans le précédent projet, un moyen de s'assurer que les enjeux et les inquiétudes des Témiscamiens soient pris en compte dans le projet de parc national, mais dans les parcs

1810 nationaux, ça ne serait pas la première fois que ça arrive, et on sait que ces tables d'harmonisation arrivent à fonctionner quand même relativement bien.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Est-ce que je comprends bien que vous seriez peut-être dans une position d'accepter de vivre avec la proposition de la MRC de Pontiac, même sur le territoire qui est dans votre MRC?

M. ARNAUD WAROLIN :

Pour un parc national?

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. ARNAUD WAROLIN :

1825 Écoutez, moi, je ne peux pas parler au nom de l'ensemble de la population. Ce n'est pas une discussion dont on a parlé à la Table des maires. Mais de ce qu'on a vu, de ce qu'on a déjà discuté avec les gens du Pontiac, les gens du Pontiac nous on appuyés aussi dans notre projet, il serait très mal venu de notre part, si on n'a pas des raisons extrêmement valables, de s'opposer à un projet comme celui-ci.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

1835 Vous parlez aussi de la bande de protection, toujours pour la rivière Dumoine, qui serait trop large, et vous proposez 250 mètres. Est-ce que cela, ce n'est pas quelque chose qui est désavantageux au point de vue de la protection du bassin de drainage?

M. ARNAUD WAROLIN :

1840 Ça, je ne pourrais pas vous répondre, mais par contre, si je fais la comparaison avec une autre réserve aquatique en Abitibi, et c'est là que moi, je ne suis pas un expert, mais je ne peux pas comprendre pourquoi d'un côté ça serait 250 mètres et que chez nous, alors qu'il n'y a pas

1845 de coupe totale, puisqu'on est en forêt mixte que – si vous avez vu la topographie, on est vraiment dans des secteurs avec des falaises extrêmement hautes – j'ai du mal à comprendre pourquoi d'un côté on devrait faire 10 km, et de l'autre côté, dans un milieu beaucoup plus fragile, puisqu'en forêt boréale, dans des terrains plats avec des coupes à blanc, on n'aurait que 250 mètres.

1850 Donc, je ne suis pas un biologiste, c'est juste qu'on dénote, nous, une incohérence. Alors, s'il y avait quelqu'un qui nous l'expliquait de façon scientifique, on se rangerait du côté de la protection, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

1855 D'accord, merci.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1860 On va continuer sur chemin là, mais on va bifurquer un petit peu. Le thème commun, c'est le 250 mètres. Quelque part à la page 6 de votre mémoire, vous nous dites que oui, bon, les trois aires protégées réduiraient l'approvisionnement de 24 000 mètres cubes, et puis que les agrandissements ajouteraient un 6 000 mètres cubes, ce qui nous fait un 30 000. Par ailleurs, il y aurait dans le Témiscamingue, toujours selon votre mémoire, environ 540 000 mètres cubes qui, pour l'instant, ne seraient pas attribués faute d'usines intéressées.

1865 Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, à ce moment-là, une redistribution ou quelque chose qui ferait que les usines qui fonctionnent pourraient être approvisionnées, tout en maintenant les limites de la rivière Dumoine telles que le ministère les propose?

1870 **M. ARNAUD WAROLIN :**

1875 Là, encore, je pense que oui, il y a des volumes importants. La possibilité forestière est autour d'un million de mètres cubes au Témiscamingue, on en coupe à peu près la moitié. L'objectif est de couper à peu près 400 000 mètres cubes.

Par contre, il faut bien comprendre que c'est une forêt mixte, que les essences, dont la... nos entreprises qui sont présentes sur notre territoire n'ont pas besoin de toutes les essences et

1880 recherchent des groupes d'essences et des secteurs qui sont rentables. Comme toute entreprise, comme toute industrie, on cherche des secteurs qui nous permettent d'avoir des coûts de fibre qui sont les moins élevés possible.

1885 Alors, évidemment, à chaque fois qu'on fait des spots, qu'on coupe des volumes dans des endroits qui sont déjà très accessibles parce que très riches pour l'industrie – évidemment, dans la rivière Dumoine, on sait qu'on a un réseau déjà bien implanté – alors, évidemment, ça a un impact.

1890 Par contre, je comprends très bien qu'il y ait une certaine incohérence. Le défi qu'on va avoir, et c'est là que je vous disais, on n'est pas contre les principes du gouvernement, mais est-ce que de l'autre côté, le gouvernement pourrait nous dire, si vous voulez qu'on protège du territoire, est-ce que vous allez nous aider à diversifier notre économie? Est-ce que vous allez nous aider réellement à utiliser les arbres qui sont actuellement non commerciaux? Donc, il faut qu'il y ait une cohérence générale. Et je suis persuadé que si on arrivait à utiliser mieux la fibre, on en aurait besoin de moins, et on pourrait, à ce moment-là, protéger plus.

1895 Là, je vais parler plus en mon nom, parce que ce n'est pas un point qui est dans notre mémoire, mais de ce que je sens, ce que j'ai senti dans les forums et dans les discussions, c'est qu'on est beaucoup plus prêts à faire des agrandissements, à faire des stratégies cohérentes que de faire des petits spots à droite, à gauche, qui viennent faire en sorte d'augmenter nos coûts de fibre et qui ne sont pas vraiment bénéfiques pour notre économie.

1900 Donc, vous voyez, c'est sûr qu'il y a une certaine, je ne dirais pas une incohérence, mais il y a une certaine dichotomie entre, d'un côté, oui, on relève qu'il y a une baisse d'approvisionnement, qui va avoir malheureusement des coûts de fibre plus importants sur nos industriels. Actuellement, on ne l'oublie pas, on a les coûts de fibre les plus élevés au monde. Il faut absolument trouver des moyens de maximiser cette fibre et trouver des outils pour rendre notre économie plus productive.

1910 Alors, ça ne passe pas par 36 solutions. Ça passe par des investissements technologiques, ça passe par de la diversification. Malheureusement, des régions comme la nôtre, il nous est extrêmement difficile de nous lancer dans des projets de ces envergures-là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1915 D'accord. Vous avez ouvert d'autres portes, mais je vais laisser parler les représentants de la Conférence régionale des élus, puis je reviendrai après vous en parler.

LA PRÉSIDENTE :

1920 À la page 9 de votre mémoire, Monsieur Warolin, vous demandez que le MRN vous transfère tous les revenus provenant de votre territoire. Qu'est-ce que vous recevez en ce moment et puis comment investiriez-vous tous ces revenus?

M. ARNAUD WAROLIN :

1925 On a un projet, là, je peux vous dire qu'entre le mémoire et les derniers développements, il y a une grande ouverture du ministère de nous déléguer la gestion des baux, sablières et gravières, des érablières et d'autres permis. Il y a deux éléments à ça : un, c'est une question de service à la population, de rendre un service plus proche, et de tirer un meilleur bénéfice des ressources du Québec. Actuellement, on a un inspecteur au niveau des gravières et sablières pour l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue. Je ne crois pas que le gouvernement du Québec en retire son plein potentiel.

1930
1935 Donc, c'est des délégations de gestion qui sont demandées depuis environ 20 ans, et ces derniers jours, nous nous sommes quasiment entendus avec le ministère pour reprendre ces délégations. Et comme c'est écrit dans ces documents-là, il est bien évident que si on fait des bénéfices, ce qu'il reste quand même à prouver – pour l'instant, l'objectif est d'arriver... en français, c'est d'arriver à zéro, mais si jamais il y avait des bénéfices, on pourrait les réinvestir dans la protection de l'environnement.

1940
1945 Si le gouvernement nous attribuait d'autres redevances, comme on avait fait dans les projets de forêts de proximité ou d'autres redevances forestières, il est évident, étant donné que c'est une valeur qui est portée par les habitants du Témiscamingue, d'investir une part de ces revenus dans la gestion des aires protégées, dans la mise en valeur de notre territoire.

LA PRÉSIDENTE :

1950 O.K. Bien, je vous remercie. Alors, je vais demander à monsieur Turcotte de venir se joindre à vous pour le mémoire de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

1955 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1960 Bonjour!

M. ARNAUD WAROLIN :

Alors, je recommence. Je change de casquette, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1965 Oui, d'accord.

M. ARNAUD WAROLIN :

1970 Je ne me représenterai pas. Je vais juste vous dire que je suis aussi un membre de la Conférence régionale des élus, le secrétaire-trésorier. Alors, je suis accompagné de mon éminence grise Jean-François Turcotte qui va, je suis sûr, répondre à vos questions avec beaucoup plus d'éloquence.

1975 À titre d'organisme de développement régional et interlocutive privilégiée du gouvernement du Québec, la Conférence régionale anime, consulte et concerte ses partenaires afin de dégager une vision commune ou de provoquer la réflexion à des discussions sur différents enjeux régionaux.

1980 Elle est appelée à donner des avis au ministère sur différentes questions liées au développement régional. Par exemple, elle a justement organisé, dans le contexte des travaux de

1985 la CRRNT, le forum sur les aires protégées en Abitibi-Témiscamingue le 21 septembre dernier, dont vous avez obtenu copie des actes. Je peux vous dire que ça a été une excellente rencontre. On était environ 75 personnes de différents milieux, et malgré des différences, au début, on a tout de même réussi à faire un travail extrêmement intéressant.

1990 C'est dans ce contexte que la CRÉ a produit un mémoire dans le cadre des consultations pour le BAPE. Le mémoire ne contient pas de recommandations précises quant au tracé final des aires qui obtiendront le statut d'un statut permanent, mais s'attarde aux conditions de mise en place du réseau des aires protégées.

Notre position se résume ainsi, avec un budget plus élevé et un processus plus efficient.

1995 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs aurait pu être en mesure de présenter des réserves de biodiversité aquatiques projetées d'une plus grande qualité écologique et dans un délai beaucoup plus court. Ces propositions auraient été présentées avec des tracés plus stables et auraient été accompagnées des impacts socioéconomiques mieux documentés. Et l'acceptabilité sociale de ces projets aurait été également plus grande si une mise en valeur de ces territoires et une compensation financière dans la région, dont l'économie dépend des ressources naturelles, accompagnaient la création des aires protégées.

2000 Nous prétendons que le BAPE fasse part de nos recommandations au gouvernement afin d'améliorer le processus général de création des aires protégées, tout comme la qualité des aires soumises à l'actuelle consultation.

2005 Pour le restant de la présentation, je vais laisser à monsieur Jean-François Turcotte vous faire part de nos recommandations.

2010 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2015 Merci, Monsieur Warolin. Donc, je vais m'attarder dans le fond, le mémoire contient des recommandations sur le processus général de création d'aires protégées ainsi que certaines recommandations sur la consultation actuelle, je vais m'attarder davantage sur le processus général.

2020 Donc, une première recommandation. La Conférence régionale recommande que le
gouvernement augmente le budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs de manière à lui permettre de créer un réseau d'aires protégées
efficace et efficient.

2025 Écoutez, à chaque fois qu'au niveau régional, il est question du dossier des aires
protégées, la question du budget, du financement, de l'équipe qui est chargée de mettre en place
le réseau revient toujours. Ça a ressorti au forum régional sur les aires protégées. On rencontre
les groupes écologistes, ils disent la même chose. Même les intervenants au niveau de
l'exploitation des ressources naturelles, dans le fond, nous le disent. Le ministère ne met pas
assez de ressources pour être capable d'avancer dans ce dossier-là.

2030 Cette recommandation vise autant l'obtention du statut permanent aux réserves projetées
ayant fait l'objet d'une consultation du BAPE en 2007 – on l'a dit tout à l'heure, les territoires qui
ont fait l'objet de cette consultation-là il y a plus de 5 ans n'ont pas encore obtenu leur statut final
– ça s'applique aussi aux propositions qui font l'objet de la présente consultation, de même que
pour ce qui s'en vient pour atteindre l'objectif de 12 % d'ici 2015. C'est une inquiétude qu'on a. Si
2035 les ressources ne sont pas suffisantes, donc on nous amène à travailler sur ces dossiers-là avec
un partenaire qui n'a peut-être pas autant de ressources qu'il lui faut pour atteindre ses objectifs.

2040 La deuxième recommandation. La Conférence régionale demande au ministère et au
gouvernement du Québec de revoir le processus de désignation des aires protégées de manière
à accélérer leur désignation finale. On revient encore au fait que, depuis 2007, on attend toujours
le statut final pour quatre territoires qui ont fait l'objet d'une consultation et même du rapport du
BAPE.

2045 Aujourd'hui, on a convenu avec le ministère d'un processus de collaboration. Notre rôle au
niveau de la CRÉ, c'est d'offrir au ministère une certaine forme de plateforme ou un processus de
collaboration avec le milieu régional, mais ce processus-là ne règlera pas l'ensemble du... ne
permettra pas de régler les délais qu'on dénonce aujourd'hui. Dans le fond, c'est juste la partie
participation du milieu régional.

2050 Il y a aussi le fait que plusieurs intervenants dénoncent les nombreuses itérations sur les
propositions de limite des territoires d'intérêt et de réserves de biodiversité ou aquatique

projetées, et ce, autant avant la consultation publique menée par le BAPE qu'après, dans le fond, le dépôt du rapport.

2055 La troisième recommandation. La Conférence régionale recommande que des études d'impact socioéconomique soient réalisées et rendues publiques avant les prochaines consultations publiques sur les projets de réserves de biodiversité et aquatiques. Ce qu'on pense, c'est que dans le fond, on documenterait ces impacts-là plutôt qu'ils fassent l'objet de perception ou de suppositions. On pense que ça améliorerait, dans le fond, l'exercice, autant... au forum, on
2060 parlait même que ça aiderait à la concertation parmi les intervenants. Mais à tout le moins, ça aiderait les travaux de consultation.

2065 La quatrième recommandation. La CRÉ recommande qu'une mise en valeur des aires protégées soit favorisée et qu'un mode de compensation soit mis en place pour les pertes économiques associées à la mise en place des aires protégées dans les régions ressources.

2070 Je ne m'attarderai pas là-dessus, monsieur Warolin vient d'en faire une explication ou en tout cas un exposé assez précis dans le mémoire de la MRC du Témiscamingue. Ce que je pourrais dire, par contre, c'est que les moyens concrets pour mettre en œuvre cette recommandation devront faire l'objet d'une réflexion commune entre le ministère, le gouvernement du Québec et les intervenants des régions.

2075 Recommandation numéro 5. La Conférence régionale recommande que toute démarche de régionalisation et de délégation de gestion et de planification des aires protégées soit convenue préalablement avec les organismes concernés et soit accompagnée des budgets et des ressources nécessaires.

2080 Si on a pris la peine de faire cette recommandation-là, c'est que lors de la première partie de la consultation à Val-d'Or, il y a un représentant du ministère, quand il était question de la gestion des aires protégées, qui a ouvert la porte à... dans sa réponse parlait que ça allait se faire via la régionalisation et a un peu tendu la perche aux intervenants régionaux pour proposer une planification de la gestion des aires protégées.

2085 Bien, nous, ce qu'on dit à tout ça, c'est un peu comme dans d'autres dossiers de délégation de gestion, d'autres dossiers de régionalisation : assoyons-nous ensemble, discutons-en et entendons-nous sur la manière de le faire. Aujourd'hui, la CRÉ n'est pas favorable ou

défavorable à une délégation dans le dossier des aires protégées, on dit juste : il faut s'asseoir, il faut en parler, il faut en convenir.

2090 Ce n'est pas dans le mémoire, mais je profite quand même de la tribune aujourd'hui pour
inviter le ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs à joindre les travaux de
régionalisation déjà en cours avec le ministère des Ressources naturelles. Au cours des
prochains mois, accompagnés du ministère des Affaires municipales, des régions et de
l'occupation du territoire, le MRN et la CRÉ signeront une entente spécifique pour la poursuite
2095 des travaux de la CRRNT, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Il
y a là une belle occasion de formaliser la participation du MDDEFP à la planification régionale
associée aux ressources naturelles, et d'accorder au milieu régional les ressources nécessaires.

2100 Il va y avoir une lettre, aussi, transmise au ministre à cet effet-là. Il est clair, pour l'ensemble
des CRÉ au Québec, que la CRRNT ne peut, si elle doit travailler de manière intégrée, ne peut
que se limiter au mandat du MRN. La CRRNT veut continuer de parler de faune; si elle veut
parler de territoire, il faut nécessairement parler d'aires protégées aussi. Et toute la question de
l'eau nous revient toujours. On ne peut pas parler de ressource naturelle et de territoire sans
parler de la question de l'eau.

2105 Recommandation numéro 6. La Conférence régionale recommande que la valeur
écologique des aires protégées soit améliorée, de manière à ce que les tracés finaux retenus
permettent d'atteindre avec une plus grande efficacité les objectifs de protection de chacun des
territoires proposés.

2110 À cet effet-là, dans le fond, le ministère lui-même a produit une analyse des carences de
son réseau actuel qui dénote des problématiques au niveau de la qualité, au niveau de la valeur
écologique de ces territoires-là.

2115 Lors de la première partie des audiences, aussi, les propositions qui nous sont faites...
dans le fond, les représentants du ministère nous disaient : « C'est le mieux qu'on a pu faire pour
atteindre nos objectifs de protection. » Mais pour tel territoire, si on protège, par exemple, un
bassin versant, bien, il manque des parties de bassin versant. Donc, on sent qu'on n'atteint pas
encore une qualité nécessaire dans le réseau. Puis notre crainte c'est que dans le fond, à la fin
2120 du processus du 12 %, on soit obligé de revenir pour dire : bon, bien là, il nous manque encore

des types d'écosystème. Il nous manque encore de la qualité dans notre réseau, on va devoir ajouter des territoires pour atteindre cette qualité-là.

2125 Et la dernière recommandation pour laquelle je voulais passer du temps aujourd'hui c'est le fait que, toujours en lien avec la longueur du processus, la recommandation numéro 7. Ce qu'on recommande, c'est que la proposition de base pour les 8 territoires soumis à la consultation publique actuellement obtienne leur statut permanent le plus rapidement possible.

2130 Si on dit ça, c'est parce qu'il y a aussi des agrandissements qui sont proposés, par le fait même. Et ce qu'on ne souhaite pas, c'est que les propositions d'agrandissement retardent l'obtention de statuts finaux pour des territoires qui sont quand même connus depuis longtemps dans la région.

2135 Moi, ça met fin à la présentation d'aujourd'hui. Il y a d'autres éléments dans le mémoire, mais je voulais soumettre ces sept recommandations-là en particulier.

LA PRÉSIDENTE :

2140 Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2145 Oui. Alors, je ne suis pas sûr de bien comprendre. Tantôt, monsieur Warolin a dit, si j'ai bien lu entre les lignes, que vous étiez, plutôt que d'aller s'épivarder en bon Québécois, vous étiez prêt à construire sur les territoires existants et les agrandissements. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit tantôt?

M. ARNAUD WAROLIN :

2150 Ce que je vous ai dit, Monsieur le commissaire, c'est que personnellement, ce que j'ai ressenti, et on en a discuté avec mon confrère – malheureusement, ce n'est pas ressorti de façon si claire que ça dans les résultats. C'est bien ça, Jean-François? – mais on sentait un intérêt, quand on parlait de valeur écologique, quand on parlait de coût de fibre, parce que les industriels aussi parlaient, quand on parlait avec les autochtones d'espaces culturels, on sentait, et là, je ne
2155 peux pas parler au nom de l'Abitibi-Témiscamingue, mais j'ai l'impression que ça faisait quand

même un large consensus, mais non validé – c'est bien ça, Jean-François? – qu'on était quand même intéressés à voir des entités plus grandes, avec une plus grande valeur que des petits spots à droite...

2160 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Des îlots.

2165 **M. ARNAUD WAROLIN :**

Des îlots qui viennent... dont parfois on ne comprend pas le sens ou on ne voit pas de vision, qui sont extrêmement difficiles d'accès et de mise en valeur. Parce que si jamais un jour on se retrouve avec une certaine part de responsabilité de gestion, bien aller là, puis là, puis là... on a du mal à comprendre la vision par rapport à ça.

2170 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

2175 **M. ARNAUD WAROLIN :**

J'espère que je réponds bien, Jean-François?

2180 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Oui. J'aimerais quand même rajouter : oui, c'est un consensus au forum régional sur les aires protégées, la pertinence d'agrandir les territoires existants. Ce que j'ai pu observer en étant présent à la première partie des audiences, c'est qu'effectivement il y avait beaucoup de questions qui portaient sur les agrandissements. Même, je dirais, une certaine mise en doute de la valeur de ces agrandissements-là qui sont proposés à l'heure actuelle.

2185
2190 Donc, dans le mémoire, ce qu'on dit c'est... on ne dit pas non aux agrandissements, on dit juste : est-ce qu'on peut les retravailler ensemble dans le processus de collaboration qui est mis en place avec le ministère, dans l'atteinte du 12 %?

Je vais le dire à l'envers : on espère que le travail qui a été fait sur les agrandissements qui sont proposés aujourd'hui n'a pas ralenti le processus de création des aires protégées, d'autant plus qu'on attend, depuis 2007, des statuts qui ne sont pas encore... des territoires qui ne sont pas encore décrétés de façon formelle. C'est un peu dans ce sens-là.

2195

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord. Mais justement, j'aimerais en parler. Peut-être juste pour dire qu'on nous a dit aussi en première partie que ceux de 2007 s'en venaient, que ça ne serait pas long.

2200

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

O.K.

2205

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

C'est votre proposition de décréter les territoires puis de travailler sur les agrandissements, puis de vous reconsulter sur les limites définitives des territoires, tant les agrandissements. J'ai un petit peu de la peine à voir comment ça, ça raccourcit le processus. J'ai l'impression qu'on le multiplie encore un petit peu, là.

2210

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Oui, la recommandation sur la publication des territoires avant leur statut final, dans le fond, s'appuie sur le fait qu'on dénote une certaine instabilité des tracés, même dans le cadre de la consultation sur le BAPE. C'est sûr qu'une consultation... on souhaite que la consultation est faite de bonne foi. Donc, si on consulte, c'est que celui qui consulte, on s'attend à ce qu'il adapte son projet en fonction des commentaires reçus. Ça, ça va.

2215

2220

Mais quand on se présente en consultation en disant : « De toute façon, les territoires vont être revus, modifiés, retravaillés », ça amène à se demander : bien, coudon, est-ce qu'on était prêt pour la consultation finalement. Peut-être qu'on aurait pu avoir des limites un peu plus stables, puis là, avoir une proposition.

2225

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Quelque chose de plus ferme, finalement.

2230 **M. ARNAUD WAROLIN :**

Je rajouterai, si vous voulez bien, Monsieur le commissaire. Ça amène des gens à dire : bien, écoute, ça ne sert à rien que je présente quelque chose de précis, parce que de toute façon, ça ne sera pas ça qu'on va avoir au final. Ça, on l'a entendu dans le forum. Alors, il y a des
2235 gens qui se sentent un peu frustrés par rapport au fait qu'ils ont l'impression de travailler très fort sur des détails, et puis qu'après, bien, finalement, la limite n'est plus la même.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Je vais prendre encore un petit moment. C'est difficile, parce que, bon, dans les dossiers
2240 précédents, les gens sont venus nous dire : « On ne se sent pas consultés, concernés ou... » et cetera. Ça fait que les commissions, on fait des commentaires à l'effet qu'il faudrait inclure plus les acteurs régionaux, le ministère a organisé des ateliers, et cetera, ça multiplie les étapes, finalement.

2245 De manière générale, qu'est-ce qu'il faudrait faire? Avez-vous des suggestions pour raccourcir le processus ou pour le mettre de façon plus ramassée, mais tout en ayant votre participation? Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire à cet effet-là?

2250 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Oui. Bien, dans le fond, dans le cadre du nouveau processus, on a convenu de certaines
2255 étapes avec les gens du ministère, mais en tout cas, à ce qu'on voit, nous, c'est le nombre d'itérations qu'il y a pour chacun des territoires. À partir du moment où sur... je vais l'imager comme ça, sur la base de ce que je comprends : à partir d'une proposition qui émanerait du ministère sur sa table à dessin, il y a beaucoup d'aller-retour avec de nombreux intervenants dans le processus. Donc, il doit y avoir moyen, à un moment donné, de réduire ce nombre d'allers et venues pour chacun des territoires.

2260

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bien, justement, c'est ça ma question. Sur les moyens, avez-vous des suggestions?

2265

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2270

Sur les moyens? Bien, plus que ça, je ne peux pas le voir, parce que je ne suis pas dedans, là. Je n'ai pas les mains dans le moteur. Mais ce que je constate c'est qu'un même territoire – puis là, je parle un peu pour avoir été dans le dossier, parce que j'ai déjà travaillé aux ressources naturelles – puis le même territoire, on le reçoit, on le commente, on le retourne, on le reçoit, on le commente, on le retourne.

2275

Donc, c'est cet aspect-là que je trouve où il y a beaucoup, beaucoup d'itérations, puis au résultat final, on arrive au BAPE, puis on voit le territoire qui a été, dans le fond, grugé de parties de territoire pour tenir compte de l'ensemble des... je dirais des préoccupations du MRN ou de d'autres intervenants qui ont eu l'occasion de se prononcer en amont du processus, là. Puis ils ont dit : « Bon, bien là, la qualité, elle pourrait être davantage si on pouvait... » par exemple, je l'ai entendu en première partie : « Si on avait pu protéger l'ensemble du bassin de drainage de tel marais, tel plan d'eau, bien, la valeur écologique aurait été plus grande pour cette proposition-là. Mais là, voilà la proposition qu'on a parce que...

2280

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord.

2285

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

... on a intégré, en amont, les contraintes.

2290

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Ça va. Une petite dernière avant que la présidente continue. Vous appuyez, vous donnez un appui à Wanaki, à la proposition de la communauté de Kitcisakik. Est-ce que c'est celle qu'ils nous ont présentée mardi soir?

2295

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2300 L'appui va beaucoup plus au projet de village qu'à la proposition de réserve de biodiversité. Le plan stratégique de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 donnait un appui au projet de village. Là, ce qu'on voit, c'est qu'il y a une aire protégée qui semble liée, ne serait-ce que géographiquement puis peut-être même dans une division de développement socioéconomique. La seule chose que la CRÉ dit, c'est assurons-nous que l'aire protégée, que la réserve de biodiversité soit en accord et facilite le projet de Wanaki, le projet de village.

2305 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça, c'est une bonne clarification, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2310 À la page 7 de votre mémoire, la recommandation numéro 3 : « La CRÉ recommande que des études d'impacts socioéconomiques soient réalisées. » Qui réaliserait ces études socioéconomiques?

2315 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2320 On n'a pas de proposition là-dessus, mais c'est sûr qu'il faut que ça soit fait de manière la plus indépendante possible, dans le sens où... vous l'avez probablement sûrement dénoté, il y a des gens qui se présentent en prenant des positions, des recommandations ou même, c'est ça, des oppositions sur la base de perceptions, sur la base de pertes socioéconomiques, par exemple. Puis là, on n'a pas de chiffres, on n'a pas de données, on n'a pas de comparables sur lesquels s'appuyer. Donc, si ce genre d'étude là était déposé en même temps qu'on consultait des territoires, bien, on aurait au moins une base commune de discussion puis de comparaison.

2325 **LA PRÉSIDENTE :**

2330 D'accord. Votre recommandation numéro 5 où vous dites que : « Toute démarche de régionalisation et de délégation de gestion et de planification des aires protégées soit convenue préalablement avec des organismes concernés. » Qui sont les organismes concernés, selon vous?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2335 C'est une délicatesse pour dire que ce n'est pas nécessairement à la CRÉ de prendre un mandat comme celui-là, puis ça peut l'être comme ça peut ne pas l'être. Dans le fond, la CRÉ n'a pas de position là-dessus. Ça pourrait être... il y a différents intervenants sur le territoire qui peuvent prétendre prendre des mandats. Il y a de la délégation qui se fait déjà avec les MRC. Il y a des mandats qui sont donnés, on l'a vu tout à l'heure, aux organismes de bassin versant.

2340 Ça fait que nous, ce qu'on vient dire c'est que la CRÉ n'a pas besoin d'être partout. Ça peut être d'autres intervenants qui sont présents dans la région, qui pourraient prendre ce mandat-là. Le message important c'est surtout de convenir avec... si un jour ça se fait, c'est de le convenir avec ces organismes-là, que ça ne soit pas une décision unilatérale qui viendrait du gouvernement.

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

2350 **M. ARNAUD WAROLIN :**

2355 Si vous me permettez, Madame la présidente? Justement, il ne faudrait pas que ça soit dans une seule direction. Parfois, le gouvernement dit : « Je vais le déléguer à tel niveau. » Mais en fonction des régions, les réalités ne sont pas les mêmes. Il faut qu'il y ait de la souplesse dans la délégation. Dans une région, la CRÉ fonctionne très bien, on pourrait aller avec la CRÉ. Dans une autre où le territoire est complètement différent, ça pourrait aller avec d'autres organismes.

2360 Ce qu'on ne souhaite pas c'est de se faire imposer une délégation, comme ça a été trop souvent le cas, et on en voit les conséquences. On l'a vu à la CRÉ, où la CRÉ se retrouve avec un mandat que, finalement, elle est obligée de sous-déléguer à la MRC, et là, on commence à compliquer tout le processus, et là, on ne sait plus qui fait quoi.

2365 Alors, il faudrait s'assurer de bien identifier, en fonction de la volonté des territoires : est-ce qu'ils sont prêts à travailler avec un organisme de bassin versant, avec une MRC, avec la CRÉ ou avec d'autres organismes qu'on pourrait aussi mettre en place avec les Premières Nations, notamment, pour certains éléments.

LA PRÉSIDENTE :

Puis ça, c'est le MDDEFP qui ferait cela?

2370

M. ARNAUD WAROLIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2375

D'accord. Très bien, alors on vous remercie pour votre mémoire.

M. ARNAUD WAROLIN :

2380

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant monsieur Gilles Lepage.

2385

M. GILLES LEPAGE :

C'est pas un cocktail Molotov, là.

2390

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur Lepage.

M. GILLES LEPAGE :

2395

Bonjour, Madame. C'est parce qu'on nous a beaucoup parlé de la non-fiabilité d'Hydro-Québec à Témiscaming Sud. On finira à la chandelle, si jamais on a une coupure.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on part avec un petit brin d'humour. Allez-y.

2405 **M. GILLES LEPAGE :**

2410 Moi, je voudrais faire juste une précision. Normalement, j'aurais dû participer avec le groupe de la table GIR, parce que je siége à la table GIR du Témiscamingue, pour présenter de quoi concernant les aires protégées. Mais ce dossier-là a complètement été éliminé des discussions. Les raisons sont obscures, sauf qu'étant donné que j'avais un intérêt pour les aires protégées, bien, j'étais dans l'obligation de faire cavalier seul, puisqu'on ne pouvait pas en discuter à la table GIR.

2415 **(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

La situation forestière présentement qu'on vit – nous, je vais parler uniquement du Témiscamingue – a été causée par les gens du milieu. Je ne parle pas du commun des mortels, l'industrie a creusé sa propre fosse.

2420 Je vais vous lire ici quelques passages qui ne viennent pas de moi, qui ont été cités par des journaux puis qui viennent de l'ancien PDG de Tembec, monsieur Frank Dottori. Il dit :

2425 « *Monsieur Frank Dottori, ancien PDG de la compagnie Tembec, reconnaît que les forêts publiques du Québec ont été longtemps surexploitées.* »

Tout un aveu, mais c'est une réalité. Aujourd'hui, on est tout simplement dans cette situation. On fait face à une réalité qui a été causée par l'industrie elle-même. Après ça, il rajoute :

2430 « *La forêt nous a rendus riches parce que nous l'avons surexploitée, et tout le monde le savait.* »

2435 Ça fait que ce laxisme-là était quand même reconnu puis permis par les gens du ministère. Parce que c'est impossible qu'il n'y avait pas eu des collaborateurs pour se rendre à la situation qu'on vit présentement.

« *Bien sûr que nous étions conscients de la surexploitation des forêts, mais nous avons l'aval du gouvernement.* »

2440 Ça fait que ça dit tout simplement... ça fait qu'aujourd'hui, comment réagit-on? Ils sont victimes de leur propre politique forestière. On demande au milieu de se priver de 12 % de territoire, alors que ça a été, et il le dit lui-même : « Le buffet était servi, on en a profité. »

2445 Là, on dit à la population : « Privez-vous de quelques milliers de mètres cubes de bois parce que nous, on n'a pas le choix, on est dans une situation difficile. » Ils ont créé cette situation, ça fait que pourquoi en faire payer le prix aux populations locales?

2450 Ça fait que c'est un engagement gouvernemental, puis ça avait été appuyé par tous les partis politiques de l'Assemblée nationale. Je ne sais pas pourquoi, aujourd'hui, on doit défendre ce dossier-là. Que l'engagement soit respecté, puis si on ne fait pas respecter cet engagement-là, ça veut dire que nos politiciens pourront promettre tant qu'ils veulent des choses, puis par la suite, ils passeront par nos instances pour dire : « Défendez-nous, on n'est pas capables remplir nos obligations. »

2455 Ça fait que ce n'est pas tout à fait le genre de milieu politique qu'on voudrait. Ça fait que je pense que les aires protégées, c'est un dû. Puis après ça, les autres générations, c'est tout ce qui va leur rester. Parce que présentement, en forêt, il y a une promiscuité dangereuse entre l'industrie puis le ministère des Ressources naturelles. Le Forestier en chef doit travailler avec des données du ministère, qui lui, par le biais de certains de ces organismes, est actionnaire dans des entreprises. Ça fait qu'il n'a pas le choix de rentabiliser ses actions. Est-ce qu'on peut vraiment se fier aux données terrains que le ministère fournit au Forestier en chef? Moi, ma réponse est non.

2465 Ça fait que pour éviter qu'il y ait une collusion désastreuse pour la forêt, on n'a pas le choix de demander une commission. On en a ras-le-bol des commissions, mais je pense que là, il n'y a plus d'objectivité à ce niveau-là, puis c'est ça qu'il faut rétablir. Que le ministère fasse son rôle, que l'industrie fasse son rôle.

2470 Ça fait que moi, je vais juste faire une courte conclusion – ça, c'est de moi : doit-on donner un bonus aux entreprises qui n'ont jamais respecté la *Loi sur les forêts*?

Je vous remercie de votre attention, Madame, Monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Lepage pour votre point de vue. Monsieur Haemmerli aurait une question à vous poser.

2475

M. GILLES LEPAGE :

Oui, ça me fait plaisir.

2480

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui, Monsieur Lepage, qui représentez-vous à la table GIR?

M. GILLES LEPAGE :

2485

Moi, j'ai une attribution, un cap de 4 700 mètres cubes, mais avec une vision complètement différente de la grande entreprise. On ne s'en est jamais caché. On a beaucoup investi dans la forêt parce qu'on préconisait un autre type de transformation qui ne touche pas présentement la transformation conventionnelle qu'on connaît, qui est complètement désuète.

2490

Parce que présentement, pour rentabiliser nos transformations, on est obligé de faire des projets que l'on refacture aux contribuables, dont le turboalternateur, un projet déficitaire qui est essentiel pour maintenir le plan, puis on refile aux usagers d'Hydro-Québec, la facture. On achète plus cher l'électricité qu'on la revend. Sur le contrat, il était à près de 11 cents du kilowatt, puis on la vend aux américains 4 cents.

2495

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Mais pour revenir à votre attribution, c'est pour quelles essences puis c'est pour faire quoi?

2500

M. GILLES LEPAGE :

Moi, c'est un cap de... initialement, parce qu'ici, au Témiscamingue, il restait juste quatre essences qui étaient disponibles. Nous, on avait pris une essence bouleau pâte. À partir de la pâte, ce que le ministère déclassait, on allait chercher la qualité. Puis on a payé, on a beaucoup

2505

investi dans la forêt. Ça a avancé plus ou moins, sauf que je suis en droit de m'exprimer, parce qu'on a payé puis on n'a pas reçu en échange, mais c'est un pouvoir qu'on s'est donné.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2510

Et puis éclairez-moi, je sais ce qu'on fait avec des copeaux de résineux, mais avec des copeaux de bois franc classés sciage et déroulage, on fait quoi?

M. GILLES LEPAGE :

2515

Ici?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2520

Oui.

M. GILLES LEPAGE :

2525

Au Témiscamingue, on a atteint le fond du baril. Un pin blanc s'en va en copeau, un déroulage au complet, là, on ne parle pas...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2530

Mais ces copeaux sont destinés à quel usage?

M. GILLES LEPAGE :

2535

Bien, il y a un preneur au Témiscamingue. Logiquement, il est acheminé ici, à South Témiscaming, mais il n'y en a plus de transformateur à ce niveau-là. C'est pour ça que je me dis, que je vous dis qu'être coupées de 20 000 mètres cubes, ça n'affecte pas les entreprises locales. Parce que c'est des essences qu'ils ne prennent pas de toute façon.

2540

Ça fait que la seule perte qu'il y aurait, ça serait au niveau du résineux. Puis que selon les données du ministère, ils sont très peu sur le terrain. On parle évidemment du secteur Dumoine, là, ça n'affecterait pas l'industrie. Même s'ils coupent à la grandeur, ces essences-là, c'est des

essences rémanentes qui ne les pénalisent pas. Ça fait qu'il ne faut pas faire un drame avec des coupures qui, en réalité, ne font pas mal. On peut s'en servir pour attendrir la population, mais en réalité, dans la réalité, ça ne change rien.

2545 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci, Monsieur Lepage.

2550 **M. GILLES LEPAGE :**

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Merci, Monsieur Lepage. Et, finalement, nous avons monsieur Bob MacLeod.

M. BOB MACLEOD :

Thank you, Madame la présidente.

2560

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre patience.

2565 **M. BOB MACLEOD :**

Pas de problème. Moi, je fais mon discours en anglais. Je suis bien plus efficace en langue anglaise. C'est correct avec vous autres?

2570 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est correct, oui.

2575

M. BOB MACLEOD :

2580 Okay. My name is Bob MacLeod, I am present at this hearing as a citizen and own two properties, both house and cottage within the town limits. I'm a chemical engineer by trade, now retired. But I have held many management positions in the pulp and paper industry, one company of which was Tembec.

2585 My dad started to work in Temiscaming at age 16 until his retirement for the local pulp and paper company which was then C.I.P. That's the Canadian International Paper Company; the precursor to Tembec.

2590 As you can see, I have very strong ties to the immediate area. I am also a member of the Committee for Free Access to Public Lands, which is acting on behalf of 78% of the citizens of Temiscaming who voted against the proposed Parc National Opémican in a non-binding referendum held in conjunction with the last municipal election in November 2009. This park will preserve 300 square kilometers, 55% of which is within our town limits.

2595 Our Committee made a presentation opposing the creation of this park at the public hearings in June 2012 and to date, there's been no decision taken yet. We are remaining consistent that any form of preservation is detrimental to future growth and development, especially when it is in our backyard.

2600 I must point out that I'm here as an individual and not as a representative of the group Committee for Free Access to Public Lands, as the majority of the committee felt betrayed by the support given for the park project by our Town Council and the MRC. However, I'm putting our town ahead of politic and that is why I'm making this presentation.

2605 This time, I'm very happy to see there a mayor, Mr. Phil Barrette and all six councillors in addition to our County Prefect, Mr. Arnaud Warolin, who are opposing the proposal to preserve the approximate 1,000 square kilometers to the immediate area to the south of our town.

2610 I must say that I have a problem with the simultaneous public hearing on this preservation project going on in Rouyn, and I guess one of the other presentations, I guess there is one in Gatineau as well. They say these will not be affected no matter which direction the decision takes. In addition, I must say this local hearing was very poorly advertised if at all. I heard by word of

mouth. At least, the hearings on the proposed Opémican National Park Project were only in Temiscaming and very well advertised.

2615 To repeat, I definitely do not support the Quebec Government's initiative to preserve the
approximately 1,000 square kilometres in the immediate area south of our town. I would like to
take this opportunity to clarify one very important point: the politicians and special interest groups
keep using the word "protection" in their press releases concerning certain government program
initiatives about territory which, in my opinion, is extremely misleading. What they really mean is
2620 preservation which has no direct correlation with the present environmental regulations being
compromised.

What preservation means is no development allowed, period. Presently in Quebec, permits
must be granted for forest to be harvested or mine development to comment; and these
endeavours must meet environmental regulations. Why is preservation therefore needed? The
2625 answer is to give some big city politician a name and legacy to our expense. This game has
continuing with this approximately 1,000 square kilometers just to the south of Temiscaming be
scheduled for so called protection, i.e. preservation.

2630 Tembec Forrest Products, our main employer, is dependent on the harvesting of trees, a
renewable resource with a growth cycle of approximately 50 years. Also, the potential of a
successful mining endeavour is high due to the Temiscamingue being located in an area where
there has been volcanic activity in the past. Also, there is a good possibility of a mining company
starting a rare earth mining project in our area within two years.

2635 I am extremely concerned with what is happening to our town and immediate area,
including the county. The population of our county has decreased from 25,000 to roughly 16,000
today. Temiscaming was once a thriving community of close to 5,000 people versus the 2,800 of
today. In addition to the mill now operating under the Tembec banner, there was also
Commonwealth Plywood and Booth Lumber. There was a much higher number of students
2640 attending our schools and fewer attended the schools in Northbay. The teachers in the schools
lived in Temiscaming instead of making a bee-line to Ville-Marie once classes are over.

2645 We had a hospital with local administration not a branch of Ville-Marie. There were four
grocery stores in the immediate vicinity of the town. Today, there is none. What would allow us to
reverse this direction? The answer is: development. Yet, the Quebec Government agencies

continue in their quest to shut us down under the guides of protecting territory. It must be pointed out the Quebec has presently one of the highest debt to G.D.P. ratios in Canada, in spite of depending on an annual transfer payment of 7.5 billion dollars from the Federal Government.

2650 The problem is that our neighbours in Ontario and other provinces are following the same path. Ontario has recently become a "have not province like Québec where everyone becomes a beggar. Where is the food going to come from? When is the Government of Québec going to see the light in this regard?

2655 I prefer to look at the big picture and in my opinion, the policy of preservation is a symptom of a serious disease. The two key factors to grow wealth are technology and resources, which lead to development. Quebec has both in abundance and with a proper thinking process from elected politicians, we can generate the funds for social programs without going further into debt and depending on the Federal Government through transfer payments. I understand presently
2660 that the Parti Québécois government plans to preserve 12% of the Quebec territory, down from 20% as a goal stated in the last election. The Liberals under Jean Charest were aiming for a target of 15% to satisfy a promise made to foreign interests, to make Mr. Charest look good in the eyes of the world while building his legacy.

2665 Quebec has an area of 1,542,000 square kilometers. If the 12% preservation target is met, an area of roughly 185,000 square kilometers or 73,000 square miles is off limits for development. Where will this area targeted for preservation be located? In rural Québec where growth and development is badly needed. It is my serious opinion that the greatest divide in both Québec and
2670 Canada is not one of language and race but is between urban, that's the big cities, and rural small towns in locations like ours. It is my opinion that the people in the city understand what is required in rural areas as much as people in rural areas understand about the theater and the arts, which isn't very much.

2675 My recommendation is for the government of Québec to get out of the preservation business completely as championed by the Coalition Avenir Québec in the last election. By the way, the Committee for Free Access to Public Lands officially supported this party in Temiscaming. In the case of Québec national parks, by all means tourism yes; ultra severe restrictions over large areas, no.

2680

In conclusion, please drop the decision to preserve approximately 1,000 square kilometers in the vicinity south of Temiscaming and everywhere else throughout Québec. The welfare State consequences of these preservation actions must come to an end for the benefit of the people.

2685

Thank you for your time and please excuse my lack of sufficient French to make a full length presentation in this language. This can often be the case in Québec border towns like ours and in reverse, in Hawesbury, Ontario, and Edmonton, New Brunswick.

2690

You can ask questions, it's harsh... pretty harsh but I realise you got very divergent opinions here, but that's okay.

LA PRÉSIDENTE :

2695

You are entitled to present your opinions. When you are talking about the 1,000 square kilometers in the immediate area south of your town, south of Temiscaming, you were talking about the Reserve Ruisseau-Serpent?

M. BOB MACLEOD :

Yes.

2700

LA PRÉSIDENTE :

And also the three or just the one that is touching your town?

2705

M. BOB MACLEOD :

My understanding... all three.

2710

LA PRÉSIDENTE :

All three, including the Dumoine?

2715

M. BOB MACLEOD :

2720

Yeah. Because for me, it's important that the town, for the last thing I want to say: "Hey, let's transfer to somebody else, then they have to deal with the problem." That's not a solution. Solution is, you know, is better management by the Ministry. I'm not saying: "Get rid of environmental regulations." Far from it. From what I've heard of other presentations, if there is too much cutting, that isn't better.

LA PRÉSIDENTE :

2725

You made it clear that you are not representing the Committee for Free Access to Public Land.

M. BOB MACLEOD :

2730

At this meeting, because they didn't want me to come here. They just said: "Hey..." They're kind of disappointed the way the things went with this park. As a concerned citizen, I'm speaking for myself because even difference of opinions, the only way you can get solutions or put forward solutions is to present them. So that's why I'm here.

2735

LA PRÉSIDENTE :

To your opinion, is the percentage still around... would be still around 78% of the citizens of Temiscaming against the areas?

2740

M. BOB MACLEOD :

2745

Against this area, well probably even more, because there is... in this proposal, there is no economic benefit whatsoever. And the park, in our opinion, it's questionable benefit. But let's open to opinion. We say there is more to be lost than to be gained, but you know, not all people agree. But preserving that area, Dumoine area, there is actually no... there won't be development, there won't be any industrial growth and... Take a look at Temiscaming now and compare to where we once were.

2750

LA PRÉSIDENTE :

If the Quebec Government would be out of the business of preservation, as you call it, who would take care of those issues?

2755

M. BOB MACLEOD :

You're talking... Again, I'm not saying preservation and environmental protection are two different things, in my opinion. Again, if there has been mismanage of the forest, other presenters have made the point, plan better.

2760

LA PRÉSIDENTE :

Okay.

2765

M. BOB MACLEOD :

That's what I'm... I'm not saying: take away environmental controls. We need them. I'm just saying that... In fact, you preserve something that is just going to put more pressures on what is left, even worst.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Alors, that concludes the questions that we have for you.

2775

M. BOB MACLEOD :

Okay.

LA PRÉSIDENTE :

2780

Thank you very much for this verbal presentation, Mr. MacLeod. Alors, on vous remercie beaucoup.

2785 Avant de mettre fin à la séance, je vais vérifier s'il y en a qui ont un droit, veulent profiter de leur droit de rectification? Oui, certainement. Mais vous avez entendu au début, ça doit être sur un fait, un chiffre très précis. D'accord.

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

2790 En fait, tantôt, je suis venue...

LA PRÉSIDENTE :

2795 Votre nom?

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

2800 Johanne Descôteaux, pardon. Je suis venue tantôt, en fait, représenter le groupe APART, et puis je mentionnais des faits par rapport à la table du GIR. Je veux en fait clarifier la situation.

2805 J'ai été sur la table du GIR depuis la création en tant que représentante des forêts privées. Et quand j'ai dit que j'ai été mise à la porte, en fait, ce n'est pas parce que j'étais malcommode. Je veux juste rectifier ça. C'est en fait que la table du GIR du Témiscamingue ne veut plus de représentants de la forêt privée, sous prétexte qu'en fait « on gère seulement la forêt publique ». Et puis la forêt privée ne doit pas être incluse sur la table du GIR.

2810 Donc, c'est à ce niveau-là. Et puis, en fait, quand je suis entrée sur la table du GIR, c'est sûr que je voulais travailler sur les aires protégées, et puis oui, le dossier des aires protégées, pour avoir été dessus, a été très mal géré par la table du GIR du Témiscamingue. En fait, il a bien commencé, par contre, tout au long du processus, il s'est éparpillé et puis ce n'est pas normal, en fait, qu'une table du GIR ne fasse aucun mémoire, dans le fond, sur les aires protégées. C'est en fait un de ses mandats.

2815 Et puis c'est malheureux que, en fait, on arrive après tant d'années d'effort, beaucoup, beaucoup d'années en fait, de 2006 à...

LA PRÉSIDENTE :

2820

Mais je pense qu'on a compris votre rectification de votre propre mémoire, de votre situation personnelle.

Mme JOHANNE DESCÔTEAUX :

2825

Mais en fait, le pourquoi qu'il n'y a pas eu, en fait, de mémoire, c'est qu'il n'y a pas eu, en fait, de travail d'harmonisation dans ce dossier-là. Donc, on n'a pas fait aucun mémoire.

2830

Et puis moi, je trouve ça déplorable qu'une table du GIR, en fait, ne fait aucun mémoire dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Merci. Alors, ceci met fin à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique à Témiscaming. La commission d'enquête poursuivra l'audience publique mercredi prochain le 23 janvier à 13 h 30, à Campbell's Bay, et l'horaire et les coordonnées de la séance sont disponibles à l'arrière de la salle.

2840

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions sur le site Web du BAPE, de même que dans les centres de consultation. Ces centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la commission d'enquête et même un mois après la sortie publique du rapport.

2845

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 30 janvier prochain pour le faire, soit sept jours après la dernière séance.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

2850

Après la séance de la semaine prochaine à Campbell's Bay, la commission poursuivra ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard dans les six mois de la fin des consultations publiques.

2855 En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes
qui se sont intéressées à ses travaux, en déposant un mémoire. Et elle remercie également tous
ceux qui se sont intéressés à ses travaux en assistant à l'audience publique ou en suivant sur
Internet par le biais de la Webdiffusion.

2860 Alors, bonne fin de soirée et à mercredi prochain.

AJOURNEMENT

* * * * *

2865 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2870 ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.